



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

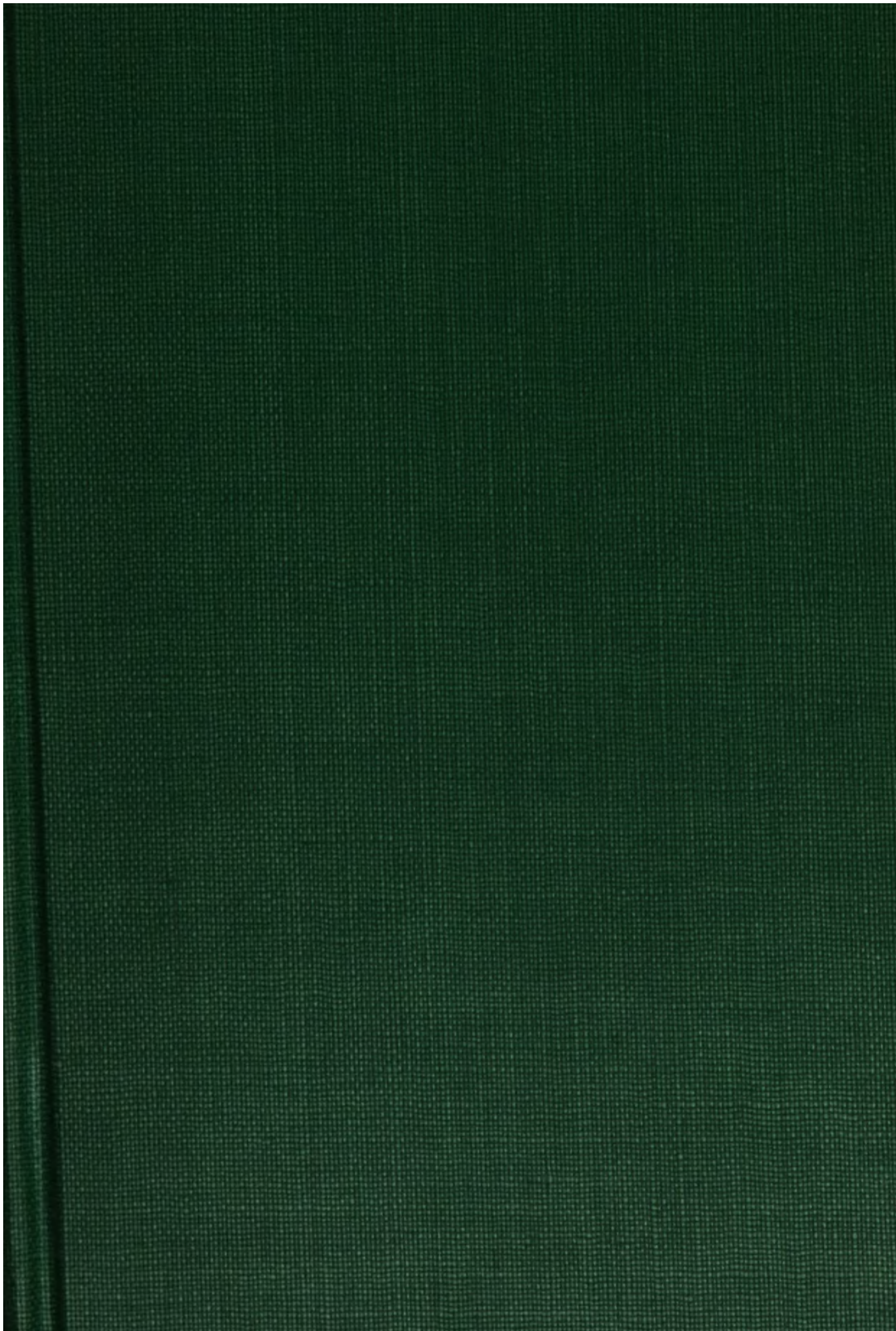
This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.



~~NS. 90 A T~~



REP. F. 9596

~~A/N 1758 A 1~~





LES DEUX
TESTAMENTS
DE
VILLON

ACADÉMIE DES BIBLIOPHILES.

DÉCLARATION.

« Chaque ouvrage appartient à son auteur-éditeur. La Compagnie entend dégager sa responsabilité personnelle des publications de ses membres. »

(Extrait de l'article IV des Statuts.)

Tiré à deux cents exemplaires sur papier vergé
et à vingt sur papier Whatman.

N^o

~~175~~

LES DEUX
TESTAMENTS

DE

VILLON

SUIVIS DU BANCQUET DU BOYS

*Nouveaux textes, publiés d'après un manuscrit inconnu
jusqu'à ce jour, et précédés d'une notice critique*

PAR PAUL L. JACOB

BIBLIOPHILE



PARIS

ACADÉMIE DES BIBLIOPHILES

Décembre 1866



A GUSTAVE BRUNET

DE BORDEAUX

Mon bien cher ami,

Votre nom ne peut être que de bon augure en tête d'un volume qui se place sous ses auspices, car les Brunets sont des saints qu'on adore en bibliographie.

En ce pays trois Brunets sont connus.

L'un est notre maître à tous, le vénérable M. Jacques-Charles Brunet, le savant auteur du Manuel du libraire, ce chef-d'œuvre des chefs-d'œuvre bibliographiques, si tant est que la Bibliographie puisse avoir des chefs-d'œuvre, comme la Littérature, le Théâtre et la Poésie.

Le second est l'intelligent et minutieux bibliographe des inextricables publications périodiques de la Révolution, notamment du Père Duchesne et de l'Ami du peuple, et, soit dit entre parenthèses, je viens de lire une énorme Bibliographie des journaux dans laquelle il n'est pas même question des excellents travaux de M. Charles Brunet!

Enfin, le troisième, c'est vous, mon ami, mon viei

ami, qui depuis vingt ans, trente ans peut-être, consacrez dix heures par jour ou par nuit à la bibliographie. Certes, vous avez bien mérité de la patrie des bibliographes et des bibliophiles!

Les bibliophiles ont été et seront de tous les temps comme de tous les pays; mais les bibliographes étaient rares en France, quand nous avons commencé l'un et l'autre à faire de la bibliographie, con amore, disent les Italiens, qui s'y connaissent.

Il n'y avait pas bien longtemps que le pauvre Caron était descendu sur les bords du Styx, sans avoir une obole pour payer son passage sur la barque de son infernal homonyme. L'exemple de Caron n'était pas trop bon à suivre, et pourtant il se trouvait encore de naïfs et honnêtes bibliophiles et bibliographes qui publiaient à leurs frais, risques et périls, d'anciennes facéties, farces et poésies françaises, réimprimées à un très-petit nombre d'exemplaires, lesquelles se vendaient peu ou point.

Aimé Martin, Veinant, Monmerqué, Francisque Michel, Leroux de Lincy, Duplessis et deux ou trois autres à peine, sans vous compter et sans parler de moi, formaient alors une secte de fanatiques lettrés, qui sauvèrent ainsi de l'oubli tout ce que la littérature populaire du XVI^e siècle nous avait légué de feuilles volantes, éphémères de leur nature et néanmoins monuments précieux du langage, des mœurs et de l'esprit gaulois.

Aujourd'hui, mon ami, il y a un public pour ce genre de réimpressions, public de Curieux et d'Amateurs, jaloux d'encourager cette espèce de renaissance

de nos vieux conteurs, de nos vieux poètes, de nos vieux historiens. Telle plaquette, tel volume, qui n'eût pas trouvé débit à 30 exemplaires il y a trente ans, se vendra maintenant, sans effort et par la seule force des choses, à 200 et même à 300 exemplaires! Ce n'est pas tout : le nombre des éditeurs s'est augmenté en raison du nombre des acheteurs, et il y a cent, deux cents bibliophiles, tous instruits et tous passionnés, qui se disputent la place pour étaler leurs bijoux ou leurs joujoux bibliographiques. E va bene!

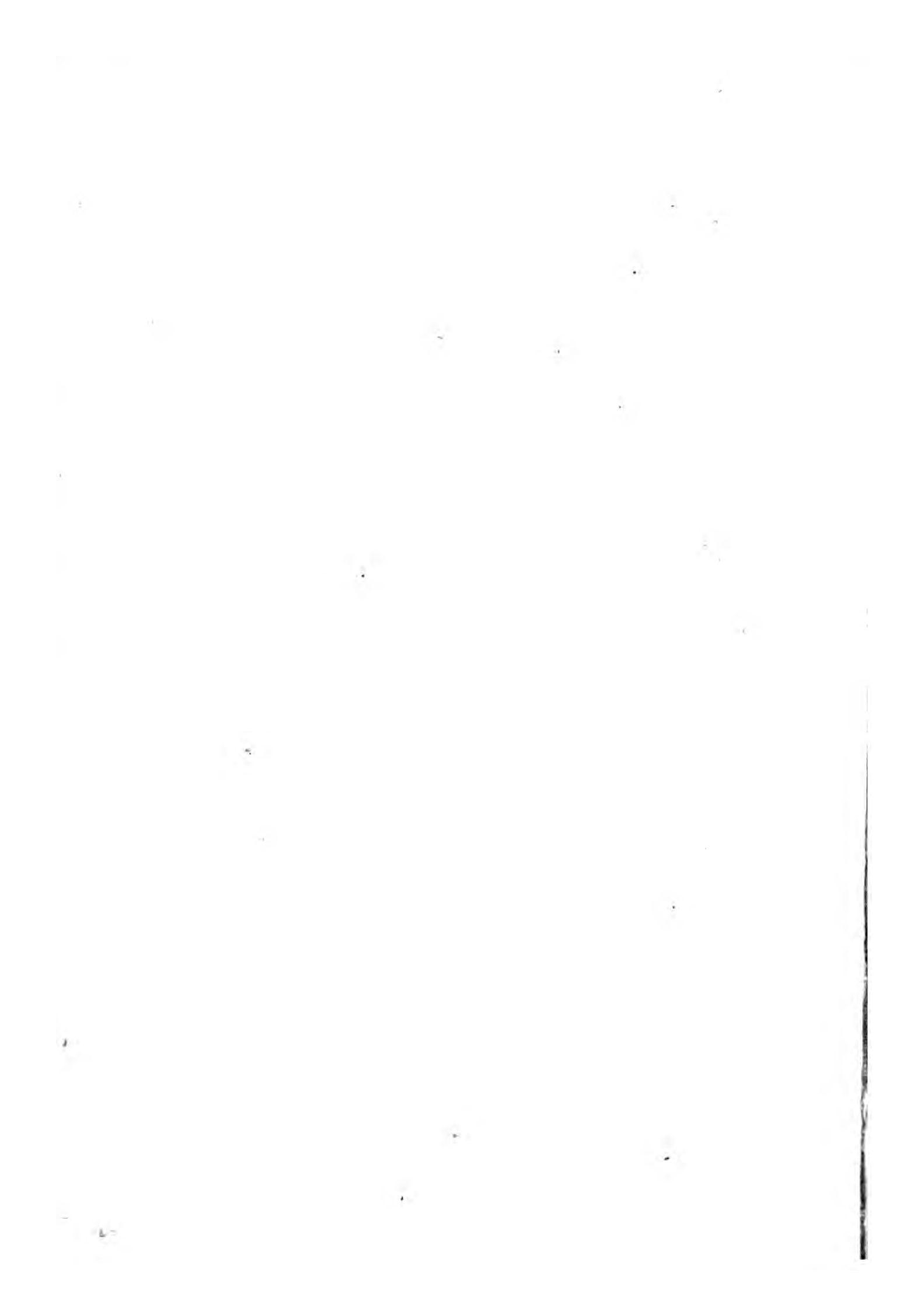
L'émulation des jeunes doit exciter l'émulation des vieux. Voilà pourquoi j'ai fait imprimer ce volume, impensis meis. Ce qu'il me rapportera de plus clair, comme bénéfice, c'est d'abord de le publier, et ensuite de vous l'offrir.

Imitez-moi et aimez-moi, labora et me ama : c'est la devise d'un vrai bibliographe.

Saint-Chéron, 1^{er} octobre 1866.

P.-L. JACOB,

Bibliophile.



PRÉFACE.

« Entre tous les bons livres imprimez de la langue françoise, disait Clément Marot de Cahors dans l'avis aux lecteurs qui précède son édition des œuvres de François Villon, publiée en 1533, ne s'en veoit ung si incorrect ne si lourdement corrompu que celluy de Villon, et m'esbahy (veu que c'est le meilleur poëte qui se trouve) comment les imprimeurs de Paris et les enfans de la ville n'en ont eu plus grand soing. »

Les premières éditions de Villon, en effet, furent imprimées pour la première fois en 1489, peut-être un an ou deux auparavant; car il y a plusieurs éditions gothiques, sans date, qui pourraient bien être antérieures à celle de Pierre Levet, qu'on regarde comme la plus ancienne, et qui porte le millésime de 1489. Ce ne fut pas l'auteur qui donna ces éditions, car il était mort en 1482 ou 1484.

On a supposé que Jean de Calais (ou de Caulez, suivant le texte de notre manuscrit), qu'il nomme son exécuteur testamentaire dans le *Grand Testament*, avait pu être l'éditeur de ses poésies. A l'appui de cette opinion, qui n'a rien d'in vraisemblable, mais qui n'en est pas moins hypothétique, on a remarqué que *le Jardin de Plaisance*, dont Jean de Calais fut réellement l'auteur ou le compilateur, renferme plu-

sieurs pièces de Villon qu'on ne trouve pas dans les premières éditions de ses œuvres. Il faut dire pourtant que *le Jardin de Plaisance* a paru d'abord en 1499, dix ans plus tard que les premières éditions de Villon.

Quoi qu'il en soit, ces éditions sont pleines de fautes, de non-sens et de contre-sens. « Tant y ay trouvé, dit Clément Marot, de broïlerie en l'ordre des coupletz ou des vers, en mesure, en langaige, en la ryme et en ia raison, que je ne sçay duquel je doÿ plus avoir pitié ou de l'œuvre ainsi oultrement gastée ou de l'ignorance de ceux qui l'imprimèrent. »

Ces premières éditions avaient été faites d'après des copies fautives, dans lesquelles le texte original était gravement altéré; et aux erreurs de la copie les imprimeurs en avaient ajouté de nouvelles qui rendaient le texte encore plus inintelligible.

Il y eut au moins dix éditions de Villon, avant celle que Clément Marot se chargea de revoir, pour obéir à un vœu exprimé par François I^{er}, et dans chacune de ces anciennes éditions le texte s'altéra davantage par le fait des imprimeurs, qui lui faisaient subir des modifications arbitraires, sous prétexte de le corriger.

On comprend que les poésies de Villon, composées en 1456 et en 1461, s'étaient corrompues en passant de bouche en bouche et en s'éloignant de leur source. Il n'en existait pas probablement un seul manuscrit revu par l'auteur, manuscrit qui en aurait fixé le texte d'une manière correcte et définitive. Ces poésies étaient devenues de plus en plus populaires : tout le monde les connaissait, pour les avoir entendu réciter, sinon pour les avoir lues; beaucoup de jeunes gens les savaient par cœur, surtout parmi les écoliers de l'Université de Paris; elles s'étaient aussi répandues, par l'intermédiaire des poètes de cour, qui les admiraient sans toutefois les imiter, jusque dans la compagnie des grands seigneurs et des princes : ce qui explique comment on rencontre des vers de Villon au milieu des poésies de Charles d'Orléans et des poètes de son entourage.

Il ne s'ensuit pas certainement que le *povre escol-*

lier François Villon, qui avait vécu dans la débauche, le dérèglement et la misère, qui avait été accusé de plusieurs méfaits signalés, qui avait croupi en prison pendant des mois entiers, et qui n'échappa aux tristes conséquences d'un procès criminel qu'en obtenant des lettres de grâce du roi, ait jamais eu accès dans la société des poètes de cour.

Le récit de Rabelais, que nous acceptons comme traditionnel, nous montre Villon, dans sa vieillesse, aussi peu sage qu'il l'avait été « en l'an trentième de son aage ». On peut croire qu'il n'avait pas changé de mœurs depuis son exil en Angleterre, et que, retiré en Poitou, « sous la faveur d'ung homme de bien » (Jean Rousseau, abbé de Saint-Maxent), il continuait à fréquenter les bons compagnons, c'est-à-dire les mauvais sujets du pays, les joueurs, les ivrognes, les blasphémateurs, les débauchés, qui composaient d'ordinaire les confréries de comédiens.

On ne saurait donc pas s'étonner qu'il ait négligé de faire imprimer lui-même ses poésies, d'autant plus que, à l'époque de sa mort, l'imprimerie n'avait encore publié qu'un très-petit nombre d'ouvrages écrits en français.

C'est à peine si l'on pourrait supposer qu'il avait réuni ses poésies dans quelque manuscrit de dédicace, destiné à être offert au roi de France, qui l'avait sauvé du gibet, ou à tout autre de ses protecteurs, qui l'aidaient, par des dons d'argent, à soutenir sa misérable vie, sans être forcé de retomber dans le crime et de demander son pain au vol, à l'aumône ou à la prostitution.

On n'a signalé jusqu'à présent qu'un seul manuscrit ancien des poésies de Villon ¹. L'abbé Prompsault,

¹. On peut citer encore divers manuscrits des poésies de Charles d'Orléans où sont intercalés quelques vers de Villon ; un recueil manuscrit de poésies du XV^e siècle, parmi lesquelles figure seul le *Petit Testament* (Bibl. Imp., n^o 7652) ; un recueil manuscrit de Jean Robertet, où sont réunies la plupart des ballades de Villon (Bibl. Imp., n^o 208 du Supl. fr.), et deux ou trois autres manuscrits, de la même époque, où l'on a retrouvé deux ou trois pièces isolées de notre poète.

qui en fit usage le premier dans son édition, avait oublié ou évité de dire dans quelle bibliothèque il se trouvait. Ce manuscrit se trouve à la Bibliothèque Impériale, où il porte le n^o 1662 du fonds Saint-Germain. C'est un volume in-4^o, écriture du XV^e siècle, contenant, à la suite du vieux roman de Parthenay et de Lusignan, le *Petit Testament* et le *Grand Testament*. L'abbé Prompsault en a tiré, pour la première fois, un certain nombre de vers inédits, qu'on ne rencontre pas dans les anciennes éditions, et qui ne sont peut-être pas de Villon. Dans tous les cas, le manuscrit ne se recommande guère par la correction du texte.

Une copie des poésies de Villon avait été faite au XVIII^e siècle, d'après ce manuscrit, lequel était alors dans la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, fonds Coislin, n^o 843. Cette copie, accompagnée d'un ingénieux commentaire, dû à un philologue qui signe J. B., était destinée à la réimpression des œuvres de Villon. Elle est restée inédite et se trouve à la Bibliothèque de l'Arsenal, où le marquis de Paulmy l'avait fait entrer (n^o 106, B. L. F.).

On peut assurer qu'on ne connaissait pas de manuscrit original des poésies de Villon au moment où Clément Marot entreprit d'en donner une édition, revue et corrigée; car ce fut « partie avecques les vieux imprimez, partie avecques l'ayde de bons vieillards qui en sçauent par cueur, et partie par deviner avec jugement naturel, » qu'il avait « reduict nostre Villon en meilleure et plus entiere forme qu'on ne l'a veu de nos aages, et ce sans avoir touché à l'antiquité de son parler, à sa façon de rimer, à ses meslées et longues parentheses, à la quantité de ses sillabes, ne à ses couppez tant feminines que masculines. » Clément Marot ne parle donc d'aucun manuscrit.

Dans son avis aux lecteurs, il s'étend longuement sur la peine que lui a donnée son travail d'éditeur, et il en raconte en détail toutes les difficultés : « Les termes et les vers qui estoient interposez trouverez reduictz en leurs places; les lignes trop courtes, alongées; les trop longues, acoursies; les motz ob-

mys, remys; les adjoustez, ostez, et les tiltres, mieulx attiltrez. » Il s'excuse même d'avoir été obligé d'y refaire des vers : « Quand il s'est trouvé faute de vers entiers, dit-il, j'ai pris peine de les refaire au plus près, selon mon possible, de l'intention de l'auteur, et les trouverez expressement marquez de ceste marque †, affin que ceulx qui les sçauront en la sorte que Villon les fist effacent les nouveaulx pour faire place aux vieulx. »

Le texte de Villon, remanié par Clément Marot, fut jugé excellent par les plus délicats connaisseurs du XVI^e siècle, et l'on approuva généralement ce témoignage de satisfaction que l'éditeur n'avait pas hésité à se donner à lui-même, en parlant de son *labeur* : « Si quelqu'un d'aventure veult dire que tout ne soit racoustré ainsi qu'il appartient, je luy repons dès maintenant que, s'il estoit autant navré en sa personne comme j'ay trouvé Villon blessé en ses œuvres, il n'y a si expert chirurgien qui le sceust panser sans apparence de cicatrice. » Le roi François I^{er}, qui avait été « cause de l'entreprise », ne fut pas le moins empressé à en louer le résultat.

Le but paraissait atteint, et, pendant près de trois siècles, on réimprima le texte revu et corrigé par Clément Marot. Mais, dès le XVIII^e siècle, lorsque les savants Eusèbe de Laurière, Le Duchat, La Monnoye et du Cerceau prenaient une part plus ou moins directe aux deux ou trois nouvelles éditions des œuvres de Villon qui furent publiées à Paris, on accusait, et bien injustement, Clément Marot d'avoir maltraité les poésies de Villon, en se permettant de les *rhabiller* et de les rajeunir, « pour l'amour de son gentil entendement », quoiqu'il eût fait cette déclaration nette et loyale en tête de l'édition qu'il en a donnée : « En recompense de ce que je puy avoir aprins de luy en lisant ses œuvres, j'ay fait à icelles ce que je vouldroys estre fait aux miennes, si elles estoient tombées en semblable inconvenient. »

On comprend ainsi pourquoi le commentateur anonyme, dont le travail est à la Bibliothèque de

l'Arsenal, avait préparé, vers 1745, d'après un ancien manuscrit de Villon conservé dans la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, une édition qui eût présenté un texte amélioré, sinon tout à fait nouveau.

Ce texte nouveau, l'abbé Prompsault eut l'intention de nous le donner, en comparant tous les textes imprimés et manuscrits, et en les combinant ensemble de manière à établir un texte définitif, plus correct et surtout plus clair que celui des anciennes éditions, moins altéré que celui de l'édition de Clément Marot. Car on croyait encore que Marot s'était permis de retoucher arbitrairement les poésies de Villon, en les modernisant.

Nous sommes venu après l'abbé Prompsault, et, tout en reconnaissant le mérite de son édition, qui lui avait coûté vingt ans de recherches et d'études, nous avons eu l'intention, en profitant de ses travaux, de les compléter et de les perfectionner. En fait de réimpression d'un ancien texte, le dernier éditeur est bien maladroit, ou bien négligent, s'il n'évite pas quelques-unes des fautes de ses devanciers.

J'avais donc lieu d'être satisfait du succès qu'avait obtenu mon édition des œuvres complètes de François Villon, malgré certaines critiques partiales et malveillantes qui sont restées au compte de leurs auteurs; je ne me croyais pas même trop présomptueux en me laissant dire que cette édition était meilleure que celle de l'abbé Prompsault, et je me félicitais d'avoir, autant que possible, fixé le texte d'un vieux poète « tout plain de bonne doctrine », pour employer les expressions de Clément Marot, « et tellement painct de mille belles couleurs, que le temps, qui tout efface, jusques icy ne l'a sceu effacer, et moins encore l'effacera ores et d'icy en auant, que les bonnes escriptures françoises sont et seront mieux cogneues et recueillies que jamais. »

Je n'aurais peut-être jamais songé à faire une nouvelle édition des œuvres de Villon, en me contentant d'avoir publié celle qui fait partie de la *Bibliothèque elzévirienne*, et qui avait été jugée digne d'entrer dans cette estimable collection, commencée avec tant de

goût, d'érudition et de critique, par M. P. Jannet, j'aurais vu même avec plaisir que M. Campaux, qui a consacré à Villon et à ses œuvres une thèse si brillante, si ingénieuse et si originale, fît paraître à son tour une édition de notre poète favori; car il eût probablement adopté le texte que j'avais pris tant de peine à revoir et à corriger, texte qui me semblait désormais invariable.

Il fallut bien changer d'avis et reconnaître que le texte de Villon pouvait être encore amélioré, lorsque le hasard me fit découvrir un ancien manuscrit, incontestablement antérieur aux premières éditions gothiques et offrant un texte bien préférable à celui que nous possédions.

Ce manuscrit, qui contient le *Petit* et le *Grand Testament*, mêlés à d'autres pièces de poésie contemporaines, n'avait pas été désigné jusqu'à présent comme renfermant les deux principaux ouvrages de Villon. Il se trouve pourtant depuis plus d'un siècle à la Bibliothèque de l'Arsenal, où il est indiqué, dans les catalogues, sous le titre d'*Anciennes poésies du XV^e siècle*, n^o 316, Belles-Lettres françaises.

C'est un in-folio de 409 feuillets, papier à la fleur de lys, écritures de différentes mains; reliure moderne en veau brun, avec dos de maroquin rouge, portant cette inscription : *Breviaire des nobles*, à cause du titre de la pièce qui ouvre le recueil. La provenance de ce manuscrit, qui était coté n^o 1736, B.L., dans la bibliothèque du marquis de Paulmy, nous est inconnue. Nous apprenons seulement, des diverses signatures qui surchargent le dernier feuillet, qu'il a successivement appartenu, au XVI^e siècle, à *Gilbert Coquille*, à *Perchier Bizy*, à *Claude Maciot*, à *Jehan Maciot*, à *Saint Seruin*, demourant à *Bordeaulx*, à *Jelot Blanpbas* et au *marquis de Saint Bonnet*. Une signature plus ancienne, qui a beaucoup d'analogie avec la principale écriture du manuscrit, nous donne le nom de *H. Drions*.

Les pièces réunies dans ce recueil sont au nombre de trente-deux environ. Le bibliothécaire du marquis de Paulmy ne les a pas toutes citées dans la liste

qu'il a écrite sur la garde du volume. Il avait pensé d'abord qu'elles étaient toutes d'Alain Chartier, mais il n'avait pas tardé à revenir de son erreur et à en faire l'aveu.

Les pièces d'Alain Chartier sont néanmoins en assez grand nombre dans ce recueil, qui a été formé sous le règne de Louis XI, et qui semble avoir eu pour objet de rassembler les meilleures pièces des poètes de la cour de France et de la cour de Bourgogne. Ces pièces ne portent pas de noms d'auteurs; quelques-unes même n'ont pas de titre, le titre ayant été enlevé par le couteau du relieur; mais il ne serait pas impossible de désigner les auteurs à qui ces pièces appartiennent, d'autant mieux que souvent l'auteur est nommé dans les premiers ou les derniers vers de la pièce. Ainsi, nous reconnaissons à première vue *le Passe temps* de Pierre Michault Taillevent, *le Contre Passe temps* de Georges Chastelain, *l'Epitaphe ou Lamentacion du roy dernier trespasé*, par Simon Greb ou Greban, *le Lai à Nostre Dame*, par Pierre Nesson, etc.

Le bibliothécaire du marquis de Paulmy n'avait pas même reconnu le *Petit* et le *Grand Testament* de Villon, quoique le *Petit Testament* soit intitulé : *Le Lais François Villon*. Le marquis de Paulmy avait ajouté cette note : « Voyez œuvres de Villon. Alain en a fait aussi » Quant au *Grand Testament*, qui est placé, sans aucun titre, à la suite du *Livre de l'Amant rendu cordellier de l'Observance d'amours*, il est ainsi mentionné dans la table préliminaire du recueil : *Ballades, chansons, rondeaux, une partie d'Alain*. Voilà comment cette copie ancienne des poésies de Villon est restée absolument ignorée.

Nous n'avons eu qu'à jeter les yeux sur cette copie pour constater qu'elle présente un texte qui, malgré des erreurs et des négligences de scribe, peut passer pour le texte original, pour le véritable texte de Villon. Ce texte, qui, nous devons le dire, se rapproche souvent de celui que Clément Marot a fait imprimer, et qu'on lui reproche mal à propos d'avoir corrigé d'une manière arbitraire, est beaucoup plus pur, plus

correct, plus logique, et pourtant moins *antique*, moins obscur, que celui des premières éditions. Il rectifie, il explique même la plupart des passages qui avaient fait le désespoir des éditeurs et qui restaient inintelligibles en dépit des commentaires. Malheureusement, le copiste a fait des fautes de lecture ou d'attention en reproduisant cet excellent texte, et il aurait eu peut-être de la peine à déchiffrer lui-même plusieurs mots qu'il a écrits et que nous avouons n'avoir pas su lire.

Il s'agit maintenant d'établir, sur des preuves solides, que le manuscrit est d'une date plus ancienne que les premières éditions de Villon ; ce qui ne sera pas difficile.

Dans le manuscrit, le *Petit Testament*, qui suit le *Grand*, au lieu de le précéder, est intitulé : *Le Lais François Villon*. C'est là le titre que l'auteur avait donné à son poëme, composé en 1456, titre qui fut changé arbitrairement par les premiers éditeurs, c'est-à-dire les scribes qui multiplièrent son œuvre par des copies plus ou moins fidèles. Villon dit, à ce sujet, dans son *Grand Testament* :

Si me souvient bien, Dieu mercys !
Que ie feis, à mon partement,
Certains lays, l'an cinquante six,
Qu'aucuns, sans mon consentement,
Voulurent nommer *Testament*.
Leur plaisir fut, et non le mien :
Mais quoy ? On dit communement
Qu'un chascun est maistre du sien 1.

Le manuscrit n'a donc pas été fait d'après une copie que ces *aucuns* auraient altérée à plaisir, puisque le *Lais François Villon* n'y est pas nommé *Testament*.

Dans les éditions gothiques, les noms propres que Villon a semés en ses rimes offrent des variantes inadmissibles, qui ne peuvent résulter que d'une mauvaise lecture, car plusieurs noms existent dans le

1. Voy. mon édition de la *Biblioth. Elzéy.*, pag. 96.

manuscrit, très-lisiblement écrits, qui manquent dans les éditions et qui y ont été remplacés par des mots que l'imprimeur avait mal lus ou qui s'étaient impatronisés dans le texte par suite d'une erreur de copiste.

Ainsi, quelques exemples suffiront pour prouver qu'un texte qui donne intégralement les noms propres cités par Villon est moins altéré et plus authentique qu'un texte dans lequel ces noms sont tronqués ou défigurés :

Édition gothique.

Item, au seigneur de Grigny
Laisse la garde de Nygon,
Et six chiens plus qu'à Montigny,
Vicestre, chastel et dongon ;
Et à ce malostru Changon,
Moutonnier, qui tient en procès !...

Manuscrit.

Vicestre, chastel et donion,
Et ad ce malostru Chanion
Mouton qui le tient en procès...

Édition gothique.

Humbles, bien chantans au lectry,
Je leur laisse cens receuoir
Sur la maison Guillot Gueuldry 2...

Manuscrit.

Sur la maison Guillot Gueutry...

Édition gothique.

Si fut mys deuant le cadès 3...

Manuscrit.

Et fut mys deuant Cicadès.

1. Voy. mon édition, pag. 21.

2. Voy. mon édit., p. 28.

3. Voy. mon édit., p. 49.

Édition gothique.

Berthe au grand pied, Biétris, Allis,
Harembourges, qui tint le Mayne¹...

Manuscrit.

Berthe au plat pié, Beatrix, Alix,
Haulteburgis qui tint le Maine...

Édition gothique.

Que maistre Pierre Bourguignon²...

Manuscrit.

Que maistre Pierre Bobignon.

Édition gothique.

Item, je donne à maistre Jaques
Raguyer le grant godet de greue³...

Manuscrit.

Item, j'ordonne à maistre Jacques
Regnier, le grant godet de Greue. .

Édition gothique.

Item, vienne Robert Turgis⁴.

Manuscrit.

Item, viegne Robin Turgis.

Édition gothique.

Filles sont tres belles et gentes
Demourantes à Saint-Genou⁵...

Manuscrit.

Icelles sont belles et gentes
Et demeurent à Saint Guerou. .

1. Voy. mon édit., p. 64.
2. Voy. mon édit., p. 114.
3. Voy. mon édit., p. 118.
4. Voy. mon édit., p. 119.
5. Voy. mon édit., p. 120.

Édition gothique.

De rechef, donne à Perinet¹...

Manuscrit.

Derechief ie donne à Pernet...

Édition gothique.

Au cappitaine Jehan Riou²...

Manuscrit.

Au cappitaine Jehan Rou.

Édition gothique.

Item, à Robin Trousecaille³.

Manuscrit.

Item, à Robinet Trouscaille...

Édition gothique.

Item, vueil que le jeune Merle⁴.

Manuscrit.

Item, vueil que Germain de Merle...

Édition gothique.

Item, je donne à Basanyer,
Notaire et greffier criminel,
De girofle plain un panyer,
Prins chez maistre Jehan de Ruel
Tant à Mautainct, tant à Rosnel⁵...

Manuscrit.

Item, je donne à Basennier,
Notaire et greffier criminel,
De girofle ung plain pennier
Prins chez maistre Jehan de Rueil
Tant⁶ à Mautant, tant à Renel...

1. Voy. mon édit., p. 122.

2. Voy. mon édit., p. 125.

3. Voy. mon édit., p. 126.

4. Voy. mon édit., p. 136.

5. Voy. mon édit., p. 143.

Édition gothique.

Item, sera le seneschal t...

Manuscrit.

Item, Le Camus Seneschal...

Édition gothique.

Item, au chappelain je laisse 2...

Manuscrit.

Item, à Chappelain je laisse...

Édition gothique.

Jehan de Calays, honorable homme 3...

Manuscrit.

Jehan de Caulez, honnorable homme...

Enfin, nous insisterons principalement sur une correction qui ne donne pas sans doute une date certaine pour la confection du manuscrit, mais qui nous paraît devoir rectifier un fait important de la biographie de l'auteur. Tous les écrivains qui, depuis Etienne Pasquier (dans les *Recherches de la France*) jusqu'à nos jours, ont parlé des mésaventures judiciaires de Villon, étaient d'accord sur un point, que le *Grand Testament* ne laissait ni obscur ni douteux : le pauvre poète, coupable de certain délit capital, avait été gracié par le roi, en 1461, comme il nous l'apprend lui-même dans ces vers :

Et escript l'an soixante et ung
Que le bon roy me delivra
De la dure prison de Mehun
Et que vie me recouvra 4.

Dans toutes les éditions, le *bon roi* était nommé Louis, et l'on n'avait jamais douté que ce ne fut

1. Voy. mon édit., p. 178.
2. Voy. mon édit., p. 179.
3. Voy. mon édit., p. 180.
4. Voy. mon édit., p. 45.

Louis XI, qui monta sur le trône de France, à la mort de son père, décédé à Mehun-sur-Yèvre, le 22 juillet 1461. Villon, en effet, remerciait en ces termes son libérateur¹ :

Loué soit-il et Nostre Dame,
Et Loys, le bon roy de France.

Le copiste du manuscrit avait écrit ces deux vers tels qu'on les a toujours imprimés depuis ; mais, plus tard, et sans doute mieux informé, il a effacé le nom de *Louis* et il a mis à la place celui de *Charles*. Ce serait donc Charles VII, qui aurait accordé des lettres de rémission au prisonnier de Meung-sur-Loire, et cela, en passant par cette ville, peu de jours avant de mourir.

Le manuscrit a été fait évidemment vers cette époque, puisque les deux ouvrages de Villon semblent venir à leur rang dans l'ordre chronologique des pièces qui composent ce recueil, lequel date des premières années du règne de Louis XI. Ces deux ouvrages, copiés au courant de la plume par un scribe exercé, se présentent avec un texte qui ne laisserait peut-être rien à désirer, si quelques mots n'avaient été comme étouffés sous les abréviations de l'écriture, et ce texte, répétons-le, doit être à peu près conforme à l'original.

Nous avons jugé utile de le publier à part, sans y faire aucun changement, excepté en deux ou trois endroits, où une erreur incontestable dans l'orthographe ou dans le sens d'un mot accusait la faute matérielle du copiste. Tout en reproduisant scrupuleusement la lettre du manuscrit et en conservant les formes du langage avec une minutieuse fidélité, nous nous sommes permis d'éclaircir et même d'interpréter le texte par la ponctuation, par l'addition de quelques accents, des apostrophes, des majuscules et de divers signes de l'orthographe moderne.

1. Voy. mon édit., p. 43.

Ce n'est donc pas une édition nouvelle des œuvres de Villon que nous avons prétendu faire aujourd'hui, c'est seulement un texte que nous offrons à la critique, en vue de l'édition qui sera faite un jour ou l'autre, puisque celle de la *Bibliothèque elzévirienne* est entièrement épuisée. On appréciera les motifs qui nous ont empêché d'ajouter une seule pièce de Villon au *Lais* et au *Testament*, qui ne sont accompagnés que d'une seule ballade dans le manuscrit. Ces deux ouvrages, imprimés d'après ce manuscrit, conserveront même des lacunes et des transpositions qui semblent prouver que les anciens éditeurs y avaient introduit, de leur autorité privée, des changements systématiques et même d'étranges interpolations.

Il n'y a pas une strophe inédite, mais, en revanche, il y en a un grand nombre qui, à l'aide de quelques mots ôtés ou ajoutés, se montrent, pour ainsi dire, sous un tout nouveau jour. Villon ne perd jamais à ces métamorphoses, et il gagne souvent par l'idée et par l'expression.

Enfin, nous nous sommes abstenu de tirer de ce manuscrit quelque autre pièce anonyme, qu'il n'eût peut-être pas été difficile d'attribuer à Villon, en y cherchant les traces de son identité et le cachet de son esprit. Par exemple, dans l'un et l'autre de ses *Testaments*, Villon se qualifie d'*amant martyr*¹ et de *martyr d'amours*². On pourrait donc, par analogie, essayer de démontrer qu'il est l'auteur de plusieurs pièces que contient aussi ce manuscrit, notamment *la Confession et Testament de l'Amant trespasé de deuil*, *le Jugement du pauvre Amant banny*, *le Livre de l'Amant rendu cordellier de l'Observance d'amours*, etc.

Cette dernière pièce surtout, dont l'auteur est resté inconnu et qui rappelle si peu le genre et le style de Martial d'Auvergne, auquel on a voulu la donner, se rattache de bien des côtés, par le sujet comme par le style, aux *Testaments* de Villon.

1. Voy. mon édit., p. 12.

2. Voy. mon édit., p. 190.

Mais elle est assez intéressante et assez remarquable au point de vue littéraire pour que nous nous réservions d'en faire l'objet d'une publication spéciale, dans laquelle on reconnaîtra peut-être *l'Amant martyr*, qui dit dans les imprimés :

... partout m'appelle :
L'amant renys et renyé¹.

et dans le manuscrit :

... partout m'appelle :
Amours renys et regnyé.

1. Voy. mon édit., p. 93.

LE LAIS FRANÇOIS VILLON

L'an CCCC cinquante six,
Je François Villon escolier,
Considerant de sens racis,
Le frain aux dens, franc au collier,
Qu'on doit ses œuures conseiller,
Comme Vegesse le raconte,
Sage Romain, grant conseiller,
Ou aultrement on se mesconte ;

En ce temps que i'ay dit deuant,
Sur le nouuel, morte saison,
Que les loups se viuent de ven
Et qu'on se tient en sa maison,

Pour le frimas, près du tison :
Me prinst le vouloir de briser
La tresamoureuse prison,
Qui me souloit bien debriser.

Je le feis en telle façon,
Voyant celle deuant mes yeulx
Consentant en ma deffaçon,
Sans que ia luy en fust de mieulx,
Dont ie me deul et plains aux cieulx,
En requerant d'elle vengeance
A tous les dieux venereulx,
Et du grief d'amours alegence.

Et se i'ay prins en ma faueur
Ses doulx regards et beaux semblans
De tresdeceuante saueur,
Me tresparsans jusques aux flans,
Bien. S'ils ont vers moy les piés blancs
Et me faillent au grant besoing,
Planter me fault aultres complans
Et frapper en ung aultre coing.

Le regart de celle m'a prins,
Qui m'a esté felonnie et dure :
Sans ce qu'en riens i'aye mesprins,
Veult et ordonne que i'endure
La mort, et que plus ie ne dure :
Si n'y voy secours, que fourir.
Rompre veult la viue soudure,
Sans mes piteulx regretz ouir.

Pour obuier à ces dangers,
Mon mieulx est, se croy, de fouir.
Adieu! ie m'en vois à Angers :
Puisqu'el' ne me veult impartir
Sa grace, il me conuient partir.
Par elle meurs, les membres sains ;
Au fort, ie suys amant martir,
Du nombre des amoureux sains.

Combien que le depart me soit
Dur, si faut-il que ie l'eslongne !
Comme mon poure sens consoit,
Aultre que moy est en quelongne,
Qui plus billon et plus or songne,
Plus ieune et mieulx garny d'umeur.
C'est pour moy piteuse besongne :
Dieu en veuille ouyr ma clameur.

Et puy que departir me fault,
Et du retour ne suys certain,
Ie ne suys homme sans deffault,
Ne qu'aultre d'assier ne d'estain.
Viure aux humains est incertain,
Et après mort n'y a relaiz.
Ie m'en vois en pays lointain :
Si establi ce present Laiz.

Premierement, ou nom du Pere,
Du Filz et du Saint Esperit,
Et de sa glorieuse Mere,
Par qui grace point ne perit,

Je laisse, de par Dieu, mon bruyt
A maistre Guillaume Viillon,
Qui en l'onneur de ce nom bruyt,
Mes tentes et mon pauillon.

Item à celle que i'ay dit,
Qui si durement m'a chassé,
Que ie suys de ioye interdit
Et de tout plaisir dechassé,
Je laisse mon ceur enchassé,
Palle, piteulx, mort et transi.
Elle m'a ce mal pourchassé,
Mais Dieu luy en face mercy.

Item à maistre Ythier, marchant,
Auquel ie me sens bien tenu,
Laisse mon branc d'assier tranchant,
Ou à maistre Iehan le Cornu,
Qui est en gaige detenu
Pour ung escot VIII soulz montant :
Si veuil, selon le contenu,
Qu'on leur liure en le rachetant.

Item ie laisse à Saint Amant
Le cheual blanc voire ou la mulle,
Et à Blarru mon dyamant,
Ou l'asne raié qui recule.
Et le decret qui articulle :
Omnis utriusque sexus,
Contre la Carmeliste bulle,
Laisse aux curés pour mettre sus.

Item laisse et donne en pur don
Mes gans et ma hucque de soye
A mon amy Jasques Cardon,
Le glan aussy d'une saulsoye,
Et tous les iours une grasse oye
Et ung chappon de haulte gresse,
Dix muys de vin blanc comme croye,
Et ung procès, que trop n'engresse¹.

Item ie laisse à noble homme
Regnier de Montigny, trois chiens :
Aussi, à Iehan Raguier, la somme
De cent francs prins sur tous mes biens.
Mais quoy ? ie ne comprends en riens
Ce que ie pourray acquerir.
On ne doibt trop prendre des siens,
Ne son amy trop requerir.

Item au seigneur de Grigny
Laisse la garde de Nygon,
Et six chiens plus qu'à Montigny,
Vicestre chastel et donion :
Et ad ce mallostru Canion
Mouton qui le tient en procez,
Laisse trois coups d'un escourgon
Et coucher, paiz et aise, es septz.

Et à maistre Iaques Raguier
Laisse l'abruuouer Popin,
Paiches, poires, sucre, figuier,
Tousiours le chois d'ung bon loppin,

Le trou de la Pomme de Pin,
Clotz et couert, au feu la plante,
Emmaillotté en iacoppin,
Et qui vouldra planter si plante.

Item à maistre Iehan Mautaint,
A maistre Pierre Basanier,
Le gré du seigneur qui ataint
Troubles, forfaiz, sans espargner :
Et à mon procureur Fournier,
Bonnetz cours, chausses semellées,
Tailées par mon cordouannier,
Pour porter durant ses gelées.

Item à Iehan Tronne, boucher,
Laisse le mouton franc et tendre,
Et ung tacquon pour esmoucher
Le beuf couronné qu'on veult vendre,
Ou la vache qui pourra prendre
Le villain qui la trousse au col :
S'il ne la veult, on le puist pendre
Et estrangler d'ung bon licol.

Item au Lou et à Cholet,
Laisse à la foiz ung bon canart
Prins sur les murs, comme on souloit,
Ou vers les fossés sur le tart,
Et à chascun un grant tabart
De cordelier iusques aux piés,
Buche, charbon et poix au lart,
Et mes houseaulx sans avantpiés.

Item ie laisse et en pitié
A trois petis enfans tous nulz,
Nommés en ce present traictié,
Poures orphelins impourueus,
Tous deschaussés, tous despourueus,
Et denués comme le ver :
l'ordonne que soient pourueus,
Au moins pour passer cest hiuer.

Premierement Colin Lorens,
Girard Gossoin, Jehan Marceau,
Despourueus de biens, de parens,
Et n'ont vaillant l'ance d'ung seau :
Chascun de mes biens ung fesseau,
Ou quatre blancs, si l'ayment mieulx :
Ils mangeront le bon morceau,
Les enfans, quant ie seray vieulx.

Item ma nominacion
Que i'ay de l'Uniuersité,
Laisse par resignacion,
Pour exclurre d'aduersité
Poures clercs de ceste cité,
Soubz cest interdit contenus :
Charité m'y a incité
Et nature, les voiant nulz.

C'est maistre Guillaume Cottin
Et maistre Tibault de Vittry,
Deux poures clercs parlans latin,
Paisibles enfans sans estrif,

Humbles, bien chantans au lettry :
Ie leur laisse cens recepuoir,
Sur la maison Guillot Guettry,
En attendant de mieulx auoir.

Item et ie adioings à la crosse
Celle de la rue Saint Antoine,
Ou ung billart de quoy on crosse,
Et tous les iours plain pot de saine :
Aux pigons, qui sont soubz la Saine
Ensarrés soubz trappe voliere,
Mon mirouer bel et ydoine
Et la grace de la geoliere.

Item ie laisse aux hospitalux
Mes chassis tissus d'arignée,
Et au gesans soubz les estaux,
Chascun sur l'euil une grongnée,
Trembler à chere renfrongnée,
Maigres, velus et morfondus,
Chausses courtes, robe rongnée,
Gelez, meurdris et enfondus.

Item ie laisse à mon barbier
Les rongneures de mes cheueux,
Plainement et sans descombrier :
Au sauetier, mes soulliers vieulx :
Et au freppier, mes abbis tieulz
Que, quant ainssi ie les delaisse
Pour mains qui ne cousterent neufz,
Charitablement ie luy laisse.

Item ie laisse aux Mendiāns,
Aux Filles Dieu et aux Beguines,
Sauoureux morceaulx et frians,
Faucons, chappons, grasses gelines,
Et puy prescher les XV signes,
Et abatre pain à deux mains :
Carmes cheuauchent nos voisines,
Mais cela ce n'est que du mains.

Item laisse le Mortier d'or
A Iehan, espicier de la Garde :
Une potence de saint Mor,
Pour faire ung broyer à moustarde,
A celuy qui fait l'auantgarde,
Pour faire sur moy griefz exploitz,
Et par moy saint Anthoine l'arde...
Ie ne luy feray aultre laiz.

Item ie laisse à Merebeuf
Et à Nicolas de Louuiers,
A chascun l'esquaille d'ung euf,
Plaine de francs et d'escus vieulx :
Et au concierge de Gouuieux,
Pierre de Rousseuille, ordonne,
Pour donner, en attendant mieulx,
Escus telz que le prince donne.

Et à maistre Robert Vallée,
Poure clergot de parlement,
Qui n'entend ne mont ne vallée,
I'ordonne principalement

Qu'on luy baille legierement
Mes brayes estans aux tremillieres,
Pour parler plus honnestement
A s'amyte Jehanne des Millieres.

Pource qu'il est de lieu honneste ,
Fault qu'il soit mieulx recompensé,
Car charité m'y admoneste,
Pource qu'il est tout insensé :
Et pourtant me suys pourpensé,
Veu que n'a sens ne qu'une aumoire,
De luy laisser, sans mal pensé,
De recouurer l'art de memoire.

Item, pour asseurer la vie
Du dessusdit maistre Robert,
Pour Dieu, n'y aiés point d'enuie,
Mes parens, vendés mon haubert,
Et que l'argent ou la pluspart
Soit employé, dedans ces pasques,
Pour acheter à ce poupart
Une fenestre emprès Saint Iasques.

Finablement, en estriuant ,
Ce soir seulet estant en bonne,
Dictant ce laiz et escripquant ,
I'oys la cloche de Sorbonne,
Qui tousiours à neuf heures sonne
Le salut que l'Ange predict :
Si suspendis et y mis bourne,
Pour prier comme le cuer dit.

Ce faisant, ie m'entroublié,
Non pas par force de vin boire,
L'entendement comme lié :
Lors ie sentis dame Memoire
Reprendre et mettre en son aumoire,
Sur especes collateralles,
Oppinatieu faulce et voire
Et autres intellectualles :

Et mesmement l'extimatiue,
Par qui la perspectiue vient :
Similatiue, formatiue,
Par quoy bien souuent il aduient
Que par leur trouble homme deuient
Fol et lunatique par moys :
Ie l'ay leu, dont il me souuient,
En Aristote aucunes foiz.

Mais le sensitif s'esueilla
Et esuertua fantasie,
Et tous les dormans resueilla,
Car la souueraine partie
En suspens estoit amortie
Par opression d'oubliance,
Qui en moy estoit espartie,
Pour monstrier de sens l'aliance.

Puys que mon sens fust à repos
Et l'entendement demeslé,
Ie cuidé finer mon propos,
Mais mon ancre estoit gelé,

Et mon cierge trouue freslé :
Et n'eusse peu de feu finer.
C'estoit assés tarteuelé.
Pourtant il me conuint finer.

Fait au temps de ladite date
Par le bien renommé Villon,
Qui ne mangeust figue ne datte,
Secq et noir comme escouillon.
Il n'a tente ne pauillon,
Qui n'ait laissié à ses amys,
Et n'a plus qu'ung peu de billon,
Qui sera tost à la fin mis.

ET HO.

NOTE

1. Ce huitain et les quatre suivants sont placés, dans toutes les éditions, après les quatre autres qui viennent ensuite dans le ms avec un ordre différent; mais le ms. ne donne pas le huitain du Chevalier du guet, ni celui du Bastard de la Barre.

LE

GRANT TESTAMENT VILLON

En l'an de mon trentiesme aage,
Que toutes mes hontes i'ay beues,
Ne du tout fol ne du tout sage,
Nonobstant maintes paines eues,
Lesquelles i'ay toutes receues
Soubz la main Thibault d'Auxigny :
S'euesque il est seignant les rues,
Qu'il soit le mien je le reny.

Mon seigneur n'est, ne mon euesque :
Soubz luy ne tiens, si n'est en frische :
Foy ne luy doy, ne hommaige auecque :
Je ne suis son serf ne sa bische.

Peu m'a d'une petite miche
Et de froide eau, tout ung esté :
Large ou estroit, moult me fut chiche.
Tel luy soit Dieu, qu'il m'a esté.

Et s'aucun me vouloit reprendre
Et dire que ie le mauldiz,
Non fais, si bien le scet comprendre,
En riens de luy ie ne mediz.
Vez cy tout le mal que i'en diz :
S'il m'a esté misericors,
Ihesus, le roy de paradis,
Tel luy soit à l'ame et au corps.

Et s'esté m'a dur et cruel,
Trop plus que ie ne le raconte,
Je vueil que le Dieu eternal
Luy soit donc semblable à ce compte.
Et l'Eglise nous dit et conte
Que prions pour noz ennemis :
Je vous diray : J'ay tort et honte :
Quoy qu'il m'ait fait à Dieu remis.

Sy priray pour luy de bon cueur,
Et pour l'ame de feu Cothart :
Mais quoy? ce sera donc par cueur,
Car de lire ie suis fetart.
Priere en feray de picart :
Si ne la scay, voise l'aprendre ,
S'il m'en croit, ains qu'il soit plus tart,
A Tournay ou à l'Isle en Flandre.

Combien que s'il veult que l'on prie
Pour luy, foy que doy mon baptesme,
Non obstant qu'à tous ne le crie,
Il ne fauldra pas à son esme :
Au psaultier prens, quant suis à mesme,
Qui n'est de beuf ne cordouan,
Le verselet escript septiesme
Du seaulme de *Deus laudem* :
Fiant dies eius pauci et episcopatum eius accipiat alter.

Je prie au benoist filz de Dieu,
Qui à tous mes besoins reclame,
Que ma bonne priere ait lieu
Vers luy, de qui tiens corps et ame :
Qui m'a preserué de maint blasme
Et franchy de ville puissance :
Loué soit-il, et Nostre Dame,
Et Loys ¹ le bon roy de France!

Auquel doint Dieu le heur de Iacob,
De Salomon l'onneur et gloire.
Quant de proesse, il en a trop,
De force aussi, par m'ame! voire :
En ce monde cy transitoire,
Tant qu'il a de long et de lé,
Affin que de lui soit memoire,
Viue autant que Mathusalé.

Et douze beaulx enfans, tous masles,
Voire de son chier sang royal,
Aussi preux que fut le grant Charles,
Conceus en ventre imperial,

Bons comme fut saint Marcial :
Ainsi en pregne au feu daulphin :
Je ne luy souhaicte autre mal,
Et puis paradis à la fin.

Pource que feuble ie me sens
Trop plus de biens que de santé,
Tant que ie suis en mon plain sens,
Si pou que Dieu m'en a presté,
Car d'autre ne l'ay emprunté :
Je ce testament trestestable
Faiz, de darraine volenté,
Seul pour tout et irreuocable.

Escript l'ay, l'an soixante et ung,
Lorsque le Roy me deliura
De la dure prison de Mehun
Et que vie me recouura
Dont suis, tant que mon corps viura,
Tenu vers luy me humilier :
Ce que feray ius il morra.
Bienfait ne se doit oblier.

Or est vray qu'après plains et pleurs
Et angoisseux gemissemens,
Après tristesses et douleurs,
Labeurs et griefz cheminemens,
Trouue mes lubres sentemens,
Esguisés comme une pelote,
Mouuoir plus que tous les Commens
D'Auerroys sur Aristote.

Combien qu'au plus fort de mes maux,
En cheminant sans croix, sans pille,
Dieu, qui les Pelerins d'Esmaulx
Conforta, se dit l'Euangille,
Me montra une belle ville
Et pourueut de don d'esperance :
Combien que pecheur soie ville,
Rien ne hait que perseuerance.

Je suis pecheur, ie le say bien :
Pourtant ne veult pas Dieu ma mort,
Mais conuertisse et viue en bien,
Et tout autre que peché mort,
Combien qu'en peché soye mort,
Dieu vit ², et sa misericorde,
Se conscience me remort,
Par sa grace pardon m'accorde.

Et comme le noble Rommant
De la Rose dit et confesse,
En son premier commencement,
Qu'on doit ieune cuer en ieunesse,
Quant on le voit viel en viellesse,
Excuser, hélas ! il dit voir.
Ceulx donc qui me font telle presse,
En meureté me voudroient veoir.

Sy pour ma mort le bien publique
D'aucune chose vaulsist mieulx,
A morir comme ung homme inique
Me iugasse, ainsi m'eist Dieu.

Grief ne faiz à ieune n'à vieulx,
Soie sur piés ou soie en biere :
Les mons ne bougent de leurs lieux,
Pour ung poure, n'auant n'arriere.

Au temps qu'Alixandre regna,
Ungs homs, nommé Diomedès,
Deuant luy on luy amena
Engrillonné poulces et dès,
Comme ung larron, car il fut des
Escumeux que voions courir,
Et fut mis deuant Cicadès,
Pour estre iugé à mourir.

L'Empereur si l'araisonna :
« Pourquoi es-tu larron en mer ? »
L'autre, responce luy donna :
« Pourquoi larron me faiz nommer ?
Pource qu'on me voit escumer
Dedans une petite fuste ?
Si comme toy me peusse armer,
Comme toy empereur ie fusse.

« Mais que veulx-tu de ma fortune,
Contre qui ne puis bonnement,
Que si faulcement me fortune,
Que c'est grant esbaissement ?
Sachez que veritablement
Souuent en bien grant poureté
(Ce mot se dit communement)
Ne gist pas grande loyaulté. »

Quant l'empereur ot remiré
De Diomedès tout le dit :
« Ta fortune ia mueré
De mauuaise en bonne! » luy dit.
Si fist-il. Onc puis ne mesdit
A personne, mais fut vray homme.
Vallere pour vray le bauldit,
Qui fut nommé le Grant à Romme.

Se Dieu m'eust donné rencontrer
Ung autre piteux Alixandre,
Qui m'eust fait en bon heur entrer,
Et lors qui m'eust veu condescendre
A mal, estre ars et mis en cendre
Jugé me fusse de ma voix :
Necessité fait gens mesprendre
Et faim saillir les loups des bois.

Je plains le temps de ma ieunesse,
Auquel i'ay plus qu'autre gallé,
Jusques à l'entrée de vieillesse
Qui son partement m'a celé.
Il ne s'en est à pié allé,
N'a cheual, hélas! Comment don?
Soubdainement s'en est vollé
Et ne m'a laissé quelque don.

Allé s'en est, et ie demeure
Poure de sens et de sauoir,
Triste, failly, plus noir que meure,
Qui n'ay cens, rente ne auoir :

Des miens le maindre, ie diz voir,
De me desauouer s'auance,
Obliant naturel deuoir,
Par faulte d'un pou de cheuance.

Sy ne crains auoir despendu
Par friander ne par lecher :
Par trop amer n'ay riens vendu ,
Qu'amis me peussent reproucher,
Au moins, qui leur coste moult chier :
Je le dy et ne crois medire.
De ce ie me puis reuencher :
Qui n'a meffait ne le doit dire.

Il est bien vray que i'ay amé
Et ameroie volentiers,
Mais triste cuer, ventre affamé,
Qui n'est resasié au tiers,
Me oste des amoureux sentiers :
Au fort, quelqu'un s'en recompence,
Qui est ramply sur les champtiers,
Car la dance vient de la pance.

Ho dieu ! si j'eusse estudié,
Au temps de ma ieunesse folle ,
Et à bonnes meurs dedié,
J'eusse maison et couche molle.
Mais quoy ? ie fuyoie l'escolle,
Comme fait le mauvais enfant...
En escripuant ceste parolle,
A pou que le cuer ne me fent.

Le dit du Saige bien apris,
Fauorable bien en puis mès,
Qui dit : Esioys-toy, mon filz,
En ton adolescence, mais
Ailleurs sert bien d'un autre mès,
Car ieunesse et adolescence
(C'est son parler, ne moins ne mès)
Ne sont qu'abuz et ignorance.

Mes iours s'en sont allez errant,
Comme, dist Job, d'une touaille
Sont les fillez, quant tizerant
En son poing tient ardante paille :
Lors, s'il y a nul bout qui saille.
Soubdainement il le rait :
Si ne crains plus que rien me faille,
Car à la mort tout s'assouuit.

Où sont les gracieux gallans,
Que ie suiuoie au temps iadiz,
Si bien chantans, si bien parlans,
Si plaisans en faiz et en diz?
Les aucuns sont mors et roidiz :
Rien n'est-il plus d'eulx maintenant :
Repos aient en paradis,
Et Dieu sauue le demourant !

Et les autres sont deuenus,
Dieu mercy, grans seigneurs et maistres :
Les autres mendient tous nus
Et pain ne voient qu'aux fenestrès.

Les autres sont entrés en cloistres
De Cellestins et de Chartreux,
Botés, houzés, compescheurs d'oytres :
Vez là l'estat diuers d'entre eulx.

Aux grans maistres doit Dieu bien faire,
Viuens en paix et en regoy :
En eulx il n'y a que reffaire,
Et s'en fait bon taire tout coy.
Mais aux poures qui n'ont de quoy,
Comme moy, doit Dieu patience :
Aux autres ne fault qui ne quoy,
Car assés ont pain et pitance.

Bons vins ont souuent enbrochez,
Saulces, broetz et gros poissons,
Tartres, flans, eufz friz et pochez,
Et perdriz en toutes facons.
Pas ne ressemblent les massons,
Que seruir fault à si grant paine :
Ilz ne veulent nulz eschançons :
De soy verser chascun se paine.

En cest incident me suis mis,
Qui de rien ne sert à mon fait.
Je ne suis iuge, ne commis,
Pour pugnir, n'absouldre meffait :
De tous suis le plus imparfait.
Loé soit le doulx Ihesucrist,
Que par moy luy soit satisfait !
Ce que j'ay escript est escript.

Laissons le mostier où il est,
Parlons de chose plus plaisante :
Ceste matiere à tous ne plaist,
Ennuyeuse est et deplaisante.
Poureté, chagrine, dolente,
Tousiours despiteuse et rebelle,
Dit quelque parolle cuisante :
S'elle n'ose, si la pence-elle.

Poure ie suis de ma ieunesse,
De poure et de petit extrace.
Mon pere n'ot onc grant richesse,
Ne son ayeul nommé Orace.
Poureté tous nous suit et trace :
Sur les tombeaulx de noz ancestres,
Les ames desquels Dieu embrace,
On n'y voit couronnes, ne ceptres.

En ma poureté guementant,
Souuent me dit le poure cueur :
« Homme, ne te doulose tant,
Et ne demaine tel douleur.
Si tu n'as tant que Iaques Cueur,
Mieulx vault viure soubz gros bureau,
Poure, qu'auoir esté seigneur
Et pourrir soubz riche tombeau.

Qu'auoir esté seigneur ! que dis !
Seigneur ? las ! se ne l'est-il mais :
Selon les Dautiques dis,
Son lieu ne congnoistra iamès.

Quant du surplus, ie m'en desmets :
Il n'appartient à moy pecheur :
Aux theologiens le remès,
Car c'est office de prescheur.

Sy ne suis, bien le concidere,
Filz d'ange portant dyademe
D'estoille, ne d'autre sidere :
Mon pere est mort, Dieu en ait l'ame !
Quant est du corps, il gist soubz lame.
J'entens que ma mere moura :
Bien elle scet, la poure femme,
Et son filz pas ne demoura.

Je congnois que poures et riches,
Sages et folz, prebstres et laiz,
Nobles, villains, larges et chiches,
Petiz et grans, et beaulx et laiz,
Dames à rebracez colletz,
De quelconque condicion,
Portant atour ou bourreletz,
Mort saisist, sans exception.

Et meure Paris ou Helaine :
Quiconque meurt, meurt à douleur
Telle, qu'il pert vent et alaine :
Son fiel se creue sur son cueur.
Puis sue, Dieu scet quel sueur !
Et n'est qui de ses maulx l'alege,
Car enfant n'a, frere, ne seur,
Qui vouldist lors estre son plege.

La mort le fait fremir, pallir,
Le nez corber, les vaines tendre,
Le col enfler, la char molir,
Jointes et nerfs croistre et estendre.
Corps femenin, qui tant es tendre,
Poly, souef et precieulx,
Te faudra-il ses maulx attendre ?
Ouy, ou tout vif aller es cieulx.

Balade.

Dictez-moy où, ne en quel pays,
Est Flora la belle Romaine ?
Archipiade, ne Phaiz
Qui fut sa cousine germaine ?
Echo, parlant quant bruit on maine,
Dessus riuere ou sus estan,
Qui beaulté ot trop plus que humaine ?...
Mais où sont les neges d'antan ?

Où est la tressage Eloys,
Pour qui chastré fut et puis moyne
Pierre Esbaillars, à Saint-Denis ?
Pour son amour eut ceste estraine.
Semblablement, où est la Royne
Qui commanda que Buridan
Fust gecté en un sac en Saine ?...
Mais où sont les neges d'antan ?

La royne Blanche comme liz,
Qui chantoit à voix de seraine :
Berthe au plat pié, Beatrix, Alix,
Herault Burgis qui tint le Maine,
Et Jehanne la bonne Lorraine,
Qu'Englois brulerent à Rouan :
Où sont-ilz, Vierge souueraine?...
Mais où sont les neges d'antan ?

Prince, n'enquerés de sepmaine
Où elles sont, ne de cest an,
Car ce reffrain le vous ramaine :
Mais où sont les neges d'antan ?

Autre balade.

Qui plus est, et le tiers Calixte,
Darrain decedé de ce nom,
Qui quatre ans tint le papaliste :
Alphonce le roy d'Aragon ,
Le gracieux duc de Bourbon,
Et Arthus le roy de Bretaigne,
Et Charles VII^e le Bon...
Mais où est le preux Charlemaigne ?

Semblablement le Roy scotiste,
Qui demie face ot, ce dit-on,
Vermeille comme une amatiste ,
Depuis le front jus au menton :

Le Roy de Chippre de renom
Helas ! et le bon Roy d'Espagne,
Duquel ie ne say pas le nom...
Mais où est le preux Charlemagne ?

D'en plus parler ie me desiste :
Le monde n'est qu'abusion.
Ne n'est qui contre mort resiste,
Ne qui y treuve prouision.
Encor faiz une question :
Lancelot, le roy de Behaigne,
Où est-il ? où est son thaion ?
Mais où est le preux Charlemagne ?

Où est Clasquin, le bon breton,
Et le comte daulphin d'Auuergne,
Et le bon feu duc d'Allencon ?
Mais où est le preux Charlemagne³ ?

Puisque pappes, roys, filz de roys,
Conceus en ventre de roynes,
Sont enseuelis mors et froiz,
En autres mains passent les regnes.
Moy, poure mercerot de Regnes,
Mouray-ie pas ? Ouy, se Dieu plaist,
Mais que i'aye fait mes estraines :
Honneste mort ne me desplait.

Ce monde n'est perpetuel,
Quoyque pence riche pillart :
Tous sommes sous mortel coutel.
Ce conseil prens, poure viellart,
Lequel d'estre plaisant raillart
Ot le bruit, lorsque ieune estoit,
Qu'on tendroit à fol et paillart,
Si maintenant s'entremetoit.

Or luy conuient-il mendier,
Car à ce force le contraint :
Regrecte huy sa mort et hier,
Tristesse son cueur si estraint :
Si souuent n'estoit Dieu qu'il craint,
Il feroit ung horrible fait,
Et aduient que en ce Dieu enfraint
Et que luy mesmes se deffait.

Car s'en ieunesse fut plaisant,
Ores ne dit plus rien qui plaise.
Tousiours viel cinge est desplaisant :
Moe ne fait qui ne desplaise.
S'il se taist, affin qu'il complaise,
Il est tenu pour fol recreu ;
S'il parle, on [luy] dit qu'il se taise,
Et qu'en son prunier n'a pas creu⁴.

Auis m'est que i'oy regrecter
La belle qui fut heaulmiere,
Soy ieune fille souhaicter
Et parler en telle maniere :

« Ha ! ieunesse felonne et fiere,
Pourquoy m'as si tost abatue ?
Qui me tient que ie ne me fiere
Et qu'à ce cop ie ne me tue !

Tollu m'as la haulte franchise
Que beaulté m'auoit ordonné
Sur clers, marchans et gens d'eglise,
Car lors il n'estoit homme [né] ^b
Qui tout le sien ne m'eust donné,
Quoy qu'il en fust des repentailles,
Mais que lui eusse habandonné
Ce que reffusent truandailles.

A maint homme l'ay refusé
(Qui n'estoit pas à moy sagesse)
Pour l'amour d'ung garçon rusé,
A qui ie en faisoie largesse :
A qui que i'en feisse ^c finesse,
Par ma mere ! ie l'amoye bien !
Or ne me faisoit que rudesse
Et ne m'amoit que pour le mien.

Sy ne me sceust tant detrayner,
Foller aux piés, que ne l'aymasse,
Et m'eust-il fait les rains trayner,
Si me dist que ie le baisasse,
Que tous mes maux ie n'obliasse !
Le gloton, de mal entaché,
M'embrassoit : i'en suis bien plus grasse !
Que m'en reste-il ? honte et peché.

Or est-il mort, passé xx ans,
Et ie remains vielle chanue.
Quant ie pense, las! au bon temps,
Quelle fuz, quelle deuenue,
Quant me regarde toute nue
Et ie me voy si très changée,
Poure, seiche, megre et menue,
Je suis presque toute enragée.

Qu'est devenu ce front polly,
Cheueux blongs, ces sourcilz voutliz,
Grant entre œil et regart iolly,
Dont prenoie les plus soustiliz,
Ce beau nez droit, grant ne petiz,
Ces petites jointes oreilles,
Menton fourchu, clair viz traictiz,
Et ces belles leures vermeilles.

Ces gentes espauls menues,
Ces bras longs et ces mains traitisses,
Petins tetins, hanches⁷ charnues,
Eslevées, propres, faitisses
A tenir amoureuses lisses,
Ces larges rains, ce sadinet
Assis sur grosses fermes cuisses
Dedans son petit iardinet.

Le front ridé, les cheueux gris,
Les sourcils cheus, les yeulx estains,
Qui faisoient regards et riz,
Dont mains marchans furent actains :

Nez courbé, de beaulté loingtains :
Oreilles pendantes, mossues,
Le viz pally, mort et destains,
Menton froncé, ioues epeausues ⁸.

C'est d'umaine beaulté l'issues :
Les bras cours et les mains contractes,
Les espauls toutes bossues ,
Mamelles, quoy ? toutes retraictes :
Telles les hanches que les tettes :
Du sadinet, fy ! Quant des cuisses,
Cuisses ne sont plus, mès cuissetes
Griulées comme saulcisses.

Ainsi le bon temps regretons
Entre nous, poures vielles sotes,
Assizes bas à croppetons ⁹,
Tout en ung tas comme pelotes,
A petit feu de cheneuotes
Tost allumées, tost estaintes,
Et iadis fusmes si mignotes !
Ainsi emprant à mains et maintes.

Balade.

Or y pensés, belle Gaultiere,
Qui escoliere soulliés estre,
Et vous, Blanche la sauetiere,
Or est-il temps de vous congnoistre !

Prenez à dextre et à senestre,
N'espargnez homme qui vous prie,
Car vielles n'ont ne cours, ne estre,
Ne que monnoie qu'on descrie.

Et vous, la gente saulciciere,
Qui de dancer estes adestre :
Guillemote la tappiciere,
Ne m'espargnez vers vostre maistre :
Tost vous faudra clorre fenestre ;
Quant deuiendrez vielle flestrie,
Plus ne seruirez que viel prestre,
Ne que monnoie qu'on descrie.

Jehanneton la chapperonniere,
Gardez qu'amy ne vous ampestre,
Et, Katherine la bourciere,
N'enuoiés plus les hommes paistre,
Car qui belle n'est ne perpectre
Leur bonne grace, mais leur rie :
Laide viellesse ¹⁰ amour n'empestre,
Ne que monnoie qu'on descrie.

Filles, vueillés vous entremectre
D'escouter pourquoy pleure et crie :
C'est pource que ne me puis mectre,
Ne que monnoie qu'on descrie.



Ceste leçon icy leur baille,
La belle et bonne de iadiz.
Bien dit ou mal, vaille que vaille,
Enregistrer i'ay fait ces dis,
Par mon clerc Fremy l'estourdiz,
Aussi rassiz que ie puis estre.
S'il me desment, ie le mauldiz :
Autel le clerc est deu le maistre.

Sy apperceoy le grant dangier,
Ouquel homme amoureux se boute.
Et qui me voudroit laidengier
De ce mot, en disant : « Escoute !
Si d'amer t'estrange et deboute
Le barat d'icelles nommées,
Tu feras une folle doute,
Car ce sont femmes diffamées.

« Sy n'ayment, fors que pour l'argent,
On ne les ayme que pour l'eure ;
Rondement ament toute gent,
Et rien, lorsque bource ne pleure.
D'icelles ¹¹ si n'est qui ne queure,
Mais en femmes d'onneur et nom,
Franc homme, se Dieu me sequeure,
Se doit employer : ailleurs, non. »

Je prens qu'aucun die cecy,
Si ne me conteste-il en rien.
En effect, il conclut ainsi,
Et ie le cuide entendre bien :

Qu'on doit amer en lieu de bien.
A sauoir-mon si ces fillettes,
Qu'en parolles longuement tien,
Ne furent-ilz femmes honnestes ?

Honestes si furent vraiment,
Sans auoir reprouche ne blasmes.
Il est vray qu'au commencement
Une chascune de ces fames
Si prindrent, ains qu'eussent diffames,
Une ung lay, ung clerc, l'autre unŷ moyne,
Pour estraindre d'amour les flammes,
Plus chaudes que feu saint Anthoyne.

Or firent, selon ce decret,
Leurs amys, et bien y appart :
Elles amoient en lieu secret,
Ne nul autre n'y auoit part.
Non obstant, ceste amour s'espart,
Car celle qui n'en auoit qu'un,
De celuy s'estrange et se part,
Et aime mieulx amer chascun.

Qui les meit ¹² ad ce? Je ymagine,
Sans l'onneur des dames blasmer,
Que c'est nature femenine,
Qui tout homme voudroit amer.
Autre chose n'y say rimer,
Fors qu'on dit à Rains et à Trois,
Voire à l'Isle et à Saint Omer,
Que six ouuriers font plus que trois.

Or ont, les faulx amans, le bont,
Et les dames, print la vollée.
C'est le droit loyer qu'amans ont :
Toute foy y est viollée.
Quelque doux baiser n'a collée
De chiens, d'oyseaulx, d'armes, d'amours.
C'est fine verité prouée :
Pour une ioye cent doulours.

Balade.

Pour ce, amez tant que voudrés,
Suyués assemblées et festes :
A fin ià mieulx vous n'en vaudrés ;
Si n'y romprés, fors que voz testes.
Folles amours font les gens bestes :
Salomon en ydolatria,
Sanson en perdit ses lunettes...
Bien est heureux qui rien n'y a !

Orpheus, le doux menestrier,
Joueux de fleustes et musettes,
En fut en danger de meurtrier
Chien Cerberus à quatre testes :
Et Narcisus, beau filz honnestes,
En ung parfont puis s'en noya,
Pour l'amour de ses amourettes...
Bien est heureux qui rien n'y a !

Sardana, le preux cheualier,
Qui conquist le regne de Crettes,
En voulut deuenir moullier
[Et filer entre pucelletes] ¹³ :
David, le roy sage prophetes,
Crainte de Dieu en oblia,
[Voyant lauer cuisses bien faites] ¹⁴...
Bien est heureux qui rien n'y a!

Amon en vult deshonnouer,
Faignant de menger tartelettes,
Sa seur Thamar et deflorer,
Qui fut incest et deshonestes :
Herodes (pas ne sont sornettes)
Saint Jehan Baptiste en decolla,
Pour dances, saulx et chançonnettes...
Bien est heureux qui rien n'y a!

De moy poure ie vueil parler :
J'en fu batu, comme à ru telles ¹⁵,
Tout nu, ia ne le quier celer.
Qui me fist mascher ses groiselles,
Fors Katherine de Vasselles,
Noë ¹⁶, le tiers qui fut ila ?
Mitaines à ses nopces telles...
Bien est heureux qui rien n'y a!

Mais que ce ¹⁷ ieune bachelier
Laissast ses ieunes basseletes,
Non, et le deust-on vif trayner,
Comme ung cheuauch ur d'escouuetes,

Plus douces lui sont que ciuetes.
Mais toutesfois fol s'y fia.
Soient blanches, soient brunettes...
Bien est heureux qui rien n'y a!

Se celle que iadis seruoie
De si bon cuer et loyaument,
Dont tant de maulx griefs i'auoie
Et souffroie tant de tourment,
Se dit m'eust, au commencement,
Sa volenté (Mais nennil, las!),
J'eusse mis paine aucunement
A me retirer de ses laz.

Quoy que ie lui voulisse dire,
Elle estoit preste d'escouter,
Sans m'accorder ne contredire,
Qui plus me souffroit acouter ¹⁸,
Joignant des piés m'arioter ¹⁹,
Et ainsi m'aloit amusant,
Et me souffroit tout raconter,
Et si n'estoit qu'en m'abusant.

Abuser se fait à entendre
Tousiours d'ung que ce fust ung autre;
De farine, que ce fut cendre :
D'ung mortier, ung chapeau de faultre :
De viel machefer, ce fust peaultre :
D'ambezas ²⁰, que ce fussent ternes.
Tousiours trompeur aultruy engaultre
Et rent vecies pour lanternes.

Du ciel, une poille d'arain :
De nues, une peau de veau :
Du matin, que c'estoit serain :
D'ung trongnon de chou, ung naueau :
D'orde seruoise, vin nouueau :
D'une truye, ung molin à vent,
Et d'une hars, ung escheueau :
D'ung gras abbé, ung poursuiuant.

Ainsi m'ont amours abusé
Et pourmené de l'uys au pesle.
Je croy que homme n'est si rusé,
Fut fin comme argent de crepelle,
Qu'il n'y laissast linge, drappelle,
Mais qu'il fust ainsi manié,
Comme moy qui partout m'apelle :
Amours renys et regnyé.

Je regny amours et despote
Et deffy à feu et à sang :
Mort par elle me precipite,
Et ne leur en chault pas d'un blanc.
Ma vielle ay mis soubz le banc :
Si amans ne suiuray iamès :
Si iadiz ie fu de leur renc,
Je desclaire que ne suis mès.

Car i'ay mis le plumail au vent,
Et le suyue qui a actente :
De ce me tais doresnauant,
Car poursuiure vueil mon entente.

Et s'aucun m'interroque ou tente
Comment d'amour i'ose mesdire,
Celle parolle le contente :
« Qui meurt, à ses hoirs doit tout dire. »

Je congnois aproucher ma seuf :
Je crache blanc comme coton,
Jacoppins gros comme ung esteuf.
Qu'esse à dire que Jeanneton ?
Plus ne me tiens pour valleton,
Mais pour ung viel usé regnart :
De viel porte voix et le ton,
Et ne suis qu'ung ieune coquart.

Dieu mercy et Jaque ²¹ Thibault,
Qui tant d'eau froide m'a fait boire,
Mis en bas lieu, non pas en hault,
Mengé d'angoisse mainte poire,
Enserré... Quant i'en ay memoire,
Je prie pour lui, *et reliqua*,
Que Dieu lui doit, et voire, voire,
Ce que ie pence *et cetera*.

Toutesfois, ie n'y pence mal
Pour luy, ne pour son lieutenant,
Aussi pour son official,
Qui est plaisant et aduenant,
Que faire n'ay du remenant,
Fors du petit maistre Robart...
Je les ayme tout d'un tenant,
Ainsi que fait Dieu le Lombart.

Il me souvient bien, Dieu mercis,
Que ie fiz, à mon partement,
Certains Laiz, l'an lvi ²²,
Qu'aucuns, sans mon consentement,
Voulurent nommer *Testament*.
Leur vouloir fut, non pas le mien :
Mais on dit bien communement,
Qu'ung chascun n'est maistre du sien ²³.

Pour les reuoquer ne le diz,
Et y courust toute ma terre.
De pitié ie suis reffroidiz
Enuers le bastart de la Barre :
Parmy ses trois gluyons de ferre,
Je luy donne mes vielles nates :
Bonnes seront pour tenir serre
Et soy soustenir sur ses pates.

Et s'ainsi est qu'aucun n'eust pas
Receu les laiz que ie leur mande,
J'ordonne qu'après mon trespas,
A mes hoirs en face demande.
Mais qui sont-ilz ? s'on les demande :
Moreau, Prouins, Robin, Turgis,
De moy (di tez que ie leur mande)
Ont eu juc au lit où ie giz.

Somme, plus ne diray qu'un mot,
Car commencer vueil à tester.
Deuant mon clerc Fremy, qui m'ot,
S'il ne dort, ie vueil protester

Que n'entens homme detester
En ceste presente ordonnance,
Et ne le vueil magniffester,
Sinon ou royaume de France.

Je sens mon cuer qui s'afeublit
Et plus ie ne puis pappier.
Fremy, sié toy auprès mon lit :
Que l'on ne me viegne espier.
Pren encre tost, plume et pappier :
Ce que dy escry vistement,
Puis fay-le partout coppier,
Et vez cy le commencement.

OU NOM DE DIEU PERE ETERNEL
Et du Filz que Vierge parit,
Dieu au Pere coeternel,
Ensemble le saint Esperit,
Qui saulua ce qu'Adam perit,
Et du pery pare les cieux.
Qui bien ce croit, peu ne merit :
Gens mors estre faiz petiz dieux.

Mors estoient, et corps et ames,
En dampnée perdicion :
Corps pourriz, et ames en flammes,
De quelconques condicion.
Toutesfois, faiz ²⁴ excepcion
Des patriarches et prophetes ;
Car, selon ma conception,
Onques n'eurent grant chault aux fesses.

Qui me diroit : « Qui vous fait mectre
Si tresauant ceste parolle,
Qui n'estes en theologie mestre,
Dont vous est presumption folle ? »
C'est de Jhesus la parabolle
Touchant du Riche enseuely
En feu, non pas en couche molle,
Et du Ladre de dessus luy.

Se du Ladre eust veu le doit ardre,
Ia n'en eust requis reffrigere,
N'au bout d'un de ses doiz adherdre²⁵,
Pour refreschir sa maschouere.
Pyons y feront mathe chiere,
Qui boyuent pourpoint et chemise...
Puisque boiture y est si chiere,
Dieu nous en gart, bourde jus mise.

Ou nom de Dieu, comme i'ay dit,
Et de sa glorieuse mere,
Sans peché soit parfait ce dit,
Par moy plus meigre que chimere.
Si ie n'ay eu fieure ou fumere,
Ce m'a fait diuine clemence :
Mais d'autre mal et perte amere
Ie me tais, et ainsi commence :

Premier, ie donne à ma poure ame
La glorieuse Trinité,
Et la commende à Nostre Dame,
Chambre de la Divinité :

Priant toute la charité
Des dignes IX ordres des cieulx,
Que par eulx soit ce don porté
Deuant le Trosne precieux.

Item, mon corps i'ordonne et laisse
A nostre grant mere la terre.
Les vers n'y trouueront grant gresse :
Trop luy a fait faim dure guerre.
Or lui soit deliuré grant erre :
De terre vint, en terre tourne :
Toute chose qui par trop n'erre,
Voulientiers en son lieu retourne.

Item, et à mon plus que pere
Maistre Guillaume de Villon,
Qui esté m'a plus doux que mere
A enfant leué de maillon,
Degeté hors de maint boullion :
Et de cestuy pas ne s'esioye !
Je luy requier à genoillon
Qu'il m'en laisse toute la ioye.

Je luy laisse ma librairie
Et le Romant du Pet au deable,
Que maistre Guillen Tribarie⁶
Grossa, qui est homs veritable.
Par cayelz est soubz une table :
Combien qu'il soit rudement fait,
La matiere est si tresnotable,
Qu'elle amende tout le forfait.

Item, donne à ma poure mere,
Pour saluer nostre Maistresse,
Qui pour moy ot douleur amere,
Dieu le scet! et mainte destresse :
(Autre chastel n'ay, ne forteresse
Où me retraie corps et ame,
Quant sur moy court malle destresse,
Ne ma mere, la poure femme) :

Balade.

Dames des Cieulx, regente terrienne,
Emperiere des infernaulx paluz,
Receuez moy, vostre humble chrestienne :
Que comprinse soie entre vos esluz,
Ce non obstant qu'onques rien ne valuz.
Les biens de vous, madame ma maistresse,
Sont trop plus grans que ne suis pecheresse,
Sans lesquelz biens ame ne peut merir,
N'auoir les cieulx : ie n'en suis menteresse :
En ceste foy ie vueil viure et morir.

A vostre Filz dictez que ie suis sienne :
De lui soient mes pechez aboluz :
Pardonnez-moy, comme à l'Egyptienne,
Ou com fistes au clerc Theophilus,
Lequel par vous fut quicte et absoluz,
Combien qu'il eust au deable fait promesse.

Preservez-moy que n'acomplisse ce,
Vierge portant, sans rompure encorir,
Le sacrement qu'on celebre à la messe...
En ceste foy ie vueil viure et morir.

Femme ie suis pourete et ancienne,
Qui rien ne scay : onques lettre ne luz.
Au mostier vois, dont suis paroissienne,
Paradis peint, où sont harpes et luz :
Puis voy enfer, où sont dampnez boilluz :
L'un me fait paour, l'autre ioye et liesse.
La ioye auoir me faiz, haulte deesse,
A qui pecheurs doiuent tous recourir :
Comblé de foy, sans fainte ne paresse,
En ceste foy ie vueil viure et morir.

Vous portastes, Vierge digne princesse,
Jhesus regnant, qui n'a ne fin ne cesse :
Le Tout Puissant, prenant nostre foiblesse,
Laissa les cieulx et nous vint secourir,
Offrant à mort sa treschiere ieunesse.
Nostre Seigneur est tel, ie le confesse :
En ceste foy ie vueil viure et morir.

Item, m'amour, ma chere Rose,
Ne lui laisse ne cuer ne foye :
Elle ameroit mieulx autre chose,
Combien qu'elle ait assés monnoie.

Quoy? une grant bource de soye,
Plaine d'escuz, profonde et large.
Mais pendu soit-il, qui ce soye,
Qui l'y lairra n'escu ne targe.

Car elle en a sans moy assés,
Mais de cela il ne m'en chault :
Mes plus grans deulz en sont passés.
Plus n'en ay le croppion chault.
Je m'en demetz aux hoirs Michault,
Qui fut nommé le grand fouterre :
Priez pour lui, faictes ung sault :
A saint Sactour gist soubz Ausserre.

Ce non obstant, pour m'acquiter,
Enuers amours, plus que uers elle,
Car onques n'y peuz acquester
D'esper une seule estincelle...
Je ne scay s'à touz si rebelle
A esté, ce m'est grant esmoy.
Mais, par sainte Marie la belle !
Je n'y voy que rire pour moy.

Ceste ballade luy enuoye,
Qui se termine tout par R.
Qui lui portera? que ie voye?
Sera Perinet de la Barre,
Pourueu, s'il rencontre en son erre
Madamoiselle au naz tortu,
Il luy dira, sans plus enquerre :
« Orde paillarde, dont viens-tu? »

Balade.

Faulce beauté, qui tant me coste cher,
Rude en effet, ypocrite douceur,
Amour dure plus que fer à mascher,
Nommer te puis de ma deffaçon seur,
Cherme, selon l'amour d'un poure cueur,
Orgueil mussé, qui gens metz au morir,
Yeulx sans pitié, ne veult droit de rigueur,
Sans empirer, ung poure secourir.

Mieulx m'eust valu auoir esté chercher
Ailleurs secours, s'eust esté mon honneur.
Rien ne m'eust sceu de ce fait arracher.
Troter m'en fault en fuite et deshonneur.
Haro, haro, le grant et le mineur !
Et qu'esse-cy ? Mourray-ie sans ferir ?
Ou pitié veult, selon ceste teneur,
Sans empirer, ung poure secourir.

Ung temps vendra, qui fera desecher,
Jaunir, flestrir vostre espanye fleur :
Je m'en risé, s'enfant peusse marcher,
Mais las ! nennil ; ce seroit donc foleur.
Viel ie seray, vous laide sans couleur.
Or buués fort, tant que ru peult courir :
Ne donnés pas à tous ceste rigueur,
Sans empirer, ung poure secourir.

Prince amoureux, des amans le grigneur,
Vostre mal gré ne voudra encourir :
Mais tout franc cuer doit, pour Nostre Seigneur,
Sans empirer, ung poure secourir.

Item, à maistre Ithier, marchand,
Auquel mon branc laissé iadiz,
Donne, mais qu'il le mette en chant,
Ce Lay, contenant des vers dix,
Et au lucz, ung *de proffundis*,
Pour ses anciennes amours,
Desquelles le nom ie ne diz,
Car il me hayroit à tousiours.

Lay.

Mort, i'appelle de ta rigueur,
Qui as ma maistresse rauye
Et n'es pas encore assouuie,
Si tu ne me tiens en langueur.

Onques puis n'euz forte vigueur !
Mais que te nuysoit-elle en vie ?

Deux estions et n'auions qu'ung cuer !
S'il est mort, force est que deue,
Voire, ou que ie viue sans vie,
Comme les ymages par cuer.

Item, à maistre Jehan Cornu,
Autre nouveau laiz lui vueil faire,
Car il m'est tousiours suruenu
A mon grant besoing et affaire :
Pour ce, le iardin lui transfere
Que maistre Pierre Bobignon
M'arenta, en faisant reffaire
L'uys et redrecher le pignon ²⁷.

Item, et pource que la femme
De maistre Pierre Saint Ament,
Combien se coulpe y a à l'ame,
Me mist en ranc de cayement
(Dieu lui pardonne doucement),
Pour le Cheual blanc qui ne bouge,
Lui semblable à une iument
Et à la mulle, ung asne rouge.

Item, donne à sire Denis
Hynselin, esleu de Paris,
Quatorze muytz de vin d'Aulnis,
Prins sur Turgis, à mes perilz.
S'il en buuoit tant, que periz
En fust son sens et sa raison,
Qu'on mette de l'eaue ès barilz :
Vin pert mainte bonne maison.

Item, donne à mon aduocat
Maistre Guillaume Charruau,
Quoyque marchant ou pour estat,
Mon branc... Je me tais du fourreau.

Il aura avec ung reau
En change, affin que sa bource enfle,
Prins sur la chaussée et carreau
De la grant closture²⁸ du Temple.

Item, mon procureur Fournier
Aura pour toutes ses coruées
(Simple sera de l'espargner)
En ma bourse iiii hauées,
Car maintes causes m'a sauuées,
Justes (ainsi Jhesus Crist m'aide)
Comme elles ont esté trouuées :
Mais bon droit a bon mestier d'aide.

Item, i'ordonne à maistre Jaques
Regnier, le grant godet de Greue,
Pourueu qu'il paiera iiii plaques,
Deust-il vendre, quoy qu'il luy griefue,
Ce dont on queuure mol et greue :
Aller sans chausses en eschappin,
Se sans moy boit, assiet ou lieue,
Au trou de la Pomme du Pin.

Item, quant est de Meresbeuf
Et de Nicholas de Louuiers,
Vache ne leur donne, ne beuf,
Car vachiers ne sont, ne bouviers,
Mais gens pour porter esparuiers,
Ne cuidés pas que ie me ioue,
Et pour prendre perdrix, plouuiers,
Sans faillir, sur la Machecoue.

Item, viegne Robin Turgis
A moy : ie luy paieray son vin.
Combien ? S'il trouue mon logiz,
Plus fort sera que le Diuin.
Le droit lui donne du chemin
Que i'ay comme enfant de Paris :
Si ie parle ung pou poicteuin,
Yce m'ont deux dames apris.

A! elles²⁹ sont belles et gentes
Et demeurent à Saint Guerou,
Près Saint Julien de Vouentes,
Marche de Bretaigne et Poictou.
Mais y ne dy proprement où
Par qu'elles passent tous les iours.
M'arme ! y ne seray pas si fou³⁰,
Car ie vueil celer mes amours.

Item, à Jehan Regnier ie donne,
Qui est sergent voire des douze,
Tant qu'il viura, ainsi l'ordonne,
Chascun iour une talle mouze,
Pour bouter et fourrer sa mouze,
Prins à la table du Bailly :
A Maubué sa gorge arrouse³¹,
Car au mengier n'a pas failly³².

Item, aux XI^{xx} sergens
Donne, car leur fait est honneste
Et sont bonnes et doulces gens,
Denis Richer et Jehan Vallecte,

A chascun une grant cornete,
Pour pandre à leurs chappeaulx de faultres,
J'entens ceulx à pié, à la guecte,
Car ie n'ay que faire des autres.

Derechief, ie donne à Pernet,
J'entens le bastart de la Barre,
Pource qu'il est beau filz et net,
En son escu, en lieu de barre,
Trois dez plombés de bonne carre,
Et ung beau ioly ieu de quartes....
Pourueu, s'on l'oit vecir ne poirre,
En oultre, aura les fieures quartes.

Item, ne vueil plus que Cholet
Dole, tranche, doe, ne boise,
Relie brocq ne tonnelet,
Mais tous ses hostilz changer voise
A une espée lyonnoise,
Et retienne le utinet :
Combien qu'il n'aime bruit et noise,
Si luy plaist-il ung tantinet.

Item, ie donne à Jehan le Lou,
Homme de bien et bon marchand,
Pource qu'il est linget et flou
Et que Cholet est mal serchant,
Ung beau petit chenet couchant,
Qui ne laira poullailles en voie,
Ung long tabart et bien cachant,
Pour les musser, qu'on ne les voie.

Item, à l'orfeure Du Boys
Donne cent clöz, queues et testes,
De gingembre sarrazinois,
Non pas pour acomplir ses boistes,
Mais pour coniondre culz et coiectes
Et couldre iambons et andoilles,
Tant que le lait en monte ès tettes
Et le sang en deualle ès coulles.

Au cäppitaine Jehan Rou,
Tant pour lui que pour ses archiers,
Je donne VI hures de lou,
Qui n'est pas viande à porchiers,
Prins à gros mastins de bouchiers,
Et cuictes en vin de buffet :
Pour mengier de ces morceaulx chiers,
On en feroit bien ung mal fait.

C'est viande ung peu plus pesante
Que duuet, ne plume, ne liege :
Elle est bonne à porter en tente
Ou pour user en quelque siege.
S'ilz estoient pris à ung piege,
Que ces mastins ne seussent courre,
J'ordonne, moy qui suis bon miege,
Que des peaulx, sur l'iuier, se fourre.

Item, à Robinet Trouscaille,
Qui en seruice (c'est bien fait)
A pié ne va comme une quaille,
Mais sur rouan gras et reffait,

Je luy donne, de mon buffet,
Une iacte qu'emprunter n'ose :
Il aura mesnage parfait,
Plus ne luy failloit autre chose.

Item, donne à Perrot Girart,
Barbier iuré du Bourg la Royne,
Deux bacins et ung quoquemart,
Puisqu'à gagner met telle paine.
Des ans y a demie douzaine,
Qu'en son hostel, de cochons gras
M'appareilla, une sepmaine,
Tesmoing l'abbesse de Jouras.

Item, aux freres mendiens,
Aux deuotes et aux beguines,
Tant de Paris que d'Orleans,
Tant turlupins que turlupines,
De grasses soupes iacoppines,
De flans leur faiz oblacion,
Et puis après, soubz ses courtines,
Parler de contemplacion.

Sy ne suis-ie pas qui leur donne,
Mais de touz enfans sont les meres.
C'est Dieu qui ainsi les guerdonne,
Pour qu'ilz seuffrent paines ameres.
Il faut qu'ilz viuent, les beaulx peres,
Et mesmement ceulx de Paris :
S'ilz font plaisir à noz commeres,
Ilz ayment ainsi leurs mariz.

Quoyque maistre Jehan de Pailleu
En voulsist dire *et reliqua*,
Contraint, et en publique lieu,
Honteusement s'en reuoca :
Maistre Jehan de Mehun s'en moqua :
De leur façon, si fist Mathieu....
Mais on doit honnorer ce qu'a
Honnouré l'Eglise de Dieu.

Sy me soubzmetz leur seruiteur,
En tout ce que puis faire et dire,
A les honnorer de bon cueur
Et servir, sans y contredire.
L'homme bien fol est d'en mesdire,
Car, soit à part, ou à prescher,
Ou ailleurs, il ne fault point dire :
Ses gens sont pour eulx reuencher.

Item, ie donne à frere Baude,
Demourant en l'ostel des Carmes,
Portant chiere hardie et baulde,
Une salade et deux guysermes :
Que Detusta et ses gens d'armes
Ne luy robent sa cage vert.
Viel est : s'il ne se rent aux armes,
C'est bien le deable de Vauuert.

Item, pource que le Selleur
Maint estront de mouche a masché,
Donne, car homme est de valeur,
Son seau davantaige craché,

Et qu'il ait le pousse escaché,
Pour tout reprendre à une voye :
J'entens celuy de l'Euesché,
Car des autres Dieu les pouruoie.

Quant des audicteurs messeigneurs,
Leur granche ilz aront lambrossée,
Et ceulx qui ont le cul roigneux
Chascun une chaise percée.
Mais qu'à la petite Macée,
D'Orleans, qui a ma sainture,
L'amende soit bien hault tauxée :
Elle est une mauuaise ordure.

Item, donne à maistre François,
Promecteur³³ de la vacquerie,
Ung haut gorgerin d'Escossois,
Toutesfois sans orphauerie,
Car, quant receut cheuallerie,
Il renya Dieu et Saint George :
Parler n'en oit, qui ne s'en rie,
Comme enragé, à plaine gorge.

Item, à maistre Jehan Lorens,
Qui a les poures yeulx si rouges
Par le peché de ses parens,
Qui burent en barriz et courges,
Je donne l'enuers de mes bouges,
Pour tous les matins les torcher :
S'il fust arceuesque de Bourges,
Du sendal eust, mais est trop chier.

Item, à maistre Jehan Cohart,
Mon procureur en court d'Eglise,
Deuoie enuoier ung patart
(A ceste heure ie m'en aduise),
Quant chicaner me fist Denise,
Disant que l'auoie mauldicte :
Pour son ame, qu'ès cieulx soit mise,
J'ay ceste oroison cy escripte.

Balade.

Pere Noé, qui plantastes la vigne,
Vous aussi, Loth, qui beustes au rochier :
Par tel party qu'amours les gens engigne,
De voz filles il vous fist approucher
(Pas ne le dy pour vous le reproucher),
Archetriclin qui bien seustes cest art :
Touz trois vous pry que vous vueillés percher
L'ame du bon feu maistre Jehan Cohart.

Il fut iadiz extraict de vostre ligne,
Luy qui buuoit du meilleur et plus chier,
Et ne deust-il auoir vaillant ung pigne,
Certes sur touz estoit ung bon archier :
On ne lui seust pot des mains arracher,
De bien boire ne fut onques fetart.
Nobles seigneurs, ne souffrez empescher
L'ame du bon feu maistre Jehan Cohart.

Comme homme bon qui chancelle et trepigne,
L'ay veu souuent, quand il s'alloit coucher,
Et une foiz il se fist une bigne.
Bien m'en souuient, à l'estal d'ung bouchier.
Brief, on n'eust sceu en ce monde sercher
Meilleur pion, pour boire tost ou tart.
Faictes entrer, quant vous orrés hucher,
L'ame du bon feu maistre Jehan Cothart.

Prince, il n'eust sceu iuc à terre cracher ;
Tousiours crioit : Haro, la gorge m'art !
Et si ne sceut onc sa soif estancher,
L'ame du bon feu maistre Jehan Cothart.

Item, vueil que Germain de Merle
Desormais gouerne mon change,
Car de changer enuiz me mesle,
Pourueu que tousiours baille en change,
Soit à priué, soit à estrange,
Pour trois escuz six brethes targes,
Pour deux angeloz ung grant ange,
Car amans doiuent estre larges.

Item, i'ay sceu, en ce voyaige,
Que mes troys poures orphelins
Sont creuz et deuiennent en aage
Et n'ont pas testes de belins,

Et qu'enfans d'icy à Salins
N'a mieulx sachans leur tour d'escole :
Or, par l'ordre des Mathelins,
Telle ieunesse n'est pas folle.

Sy vueil qu'ilz voient à l'estude :
Où? Sur maistre Pierre Richier.
Le *Donnet* est pour eulx trop rude :
Jà ne les y vueil empescher.
Ilz saront (ie l'ayme plus chier) :
- *Aue salus, tibi decus,*
Sans plus grans lectres en sercher....
Tousiours n'ont pas clers l'audessus.

Cecy estudient, et ho !
Plus proceder ie leur deffens :
Quant d'entendre le grant Credo,
C'est trop pour telz ieunes enfans.
Mon long tabart en deux ie fens :
Si vueil que la moitié s'en vende,
Pour leur en achapter des flans,
Car ieunesse est ung pou friande.

Sy vueil qu'ilz soient informez
En meurs, quoy que coste bature.
Chapperons aront enfermez
Et les pusses sur la sainture :
Humbles à toute creature,
Disant : « Hay! quoy ! il n'en est rien : »
Sy diront gens par aduventure :
« Vez là enfans de lieu de bien ! »

Item, et mes poures clergons,
Ausquelz mes tiltres ie resigne,
Beaulx enfans et droiz comme ions,
Les voyant, si m'en desaisine,
Et, sans receuoir, leur assigne,
Seur comme qui l'aroit en paulme,
Et à ung certain iour consigne
Sur l'ostel de Gueutry Guillaume.

Quoy que ieunes et esbatans
Soient, en rien ne me desplait.
Dedens XXX ans, XL ans,
Bien autres seront, si Dieu plaist.
Il fait mal, qui ne leur complaist.
Ilz sont tresbeaulx enfans et gens,
Et qui les bat ou fiert, fol est,
Car enfans si deuiennent gens.

Les bourses des XVIII Clers
Auront, ie m'y vueil trauailler.
Pas ilz ne dorment comme loirs,
Qui trois moys sont sans resueiller.
Au fort, triste est le sommeiller,
Qui fait ieune cuer en ieunesse,
Tant qu'enfin lui faille veiller,
Quant reposer deust en viellesse.

Sy en rescry au collateur
Lectres semblables ou pareilles.
Or prient pour leur bienfacteur,
Ou qu'on leur tire les oreilles.

Aucunes gens ont grans merueilles,
Que tant m'encline vers ces deux,
Mais, foy que doy, festes et veilles,
Onques ne vy les meres d'eulx.

Item, donne à Michau Culdoe
Et à sire Charlot Tarenne
Cent solz (et s'ilz demandent oue,
Ne leur chault : ilz venront de Mainne),
Et une botes de basenne,
Autant empeigne que semelle,
Pourueu qu'ilz me salueront Jehanne
Et autant une autre comme elle.

Item, au seigneur de Grigny,
Auquel iadiz lessé Vicestre,
Je donne la tour de Billy,
Pourueu, se huys y a ne fenestre
Qui soit ne debout ne en estre,
Qu'il mette tresbien tout en point :
Face argent à destre, à senestre :
Il m'en fault, et il n'en a point.

Item, à Thibault de la Garde...
Thibault ? je mens, il a nom Jehan.
Que lui donray-ie que ie perde ?
Assez i'ay perdu tout cest an.
Dieu le vueille pourueoir, amen.
Le barillet ? par m'ame, voire !
Geneuoy est plus ancien,
Et a plus beau nez pour y boire.

Item, ie donne à Basennier,
Notaire et greffier criminel,
De girofle ung plain pennier
Prins chez maistre Jehan de Rueil,
Tant à Mautaint comme à Renel,
Et avec ce don de girofle,
Seruir, de cuer gent et isnel,
Le seigneur qui sert saint Christofle :

Auquel ceste Balade donne,
Pour sa dame qui tous biens a :
S'amours ainsi touz ne querdonne,
Je ne m'esbays de cela,
Car au Pas conquerer l'ala,
Que fist René³⁴, roy de Cecille,
Où si bien fist et peu parla,
Qu'onques fist Hector, ne Troille.

Balade.

Au point du iour que l'esparuier se bat³⁵,
Meu de plaisir et par noble costume,
Bruit la mauuiz et de ioye s'esbat,
Reçoit son past³⁶ et se ioinct à sa plume,
Offrir vous vueil (ad ce desir m'alume)
Joyusement ce qu'aux amans bon semble :
Sachez qu'Auerroys³⁷ l'escript en son volume,
Et c'est la fin pourquoy sommes ensemble.

Dame serez de mon cuer, sans debat,
Entierement, iuques mort me consume :

Laurier³⁸ souef qui pour mon dueil combat,
Oliuier franc m'ostant³⁹ tout amertume :
Raison ne veult que ie desacostume
(Et en ce vueil avec elle m'assemble)
De vous seruir, mais que m'y acostume,
Et c'est la fin pourquoy sommes ensemble.

Et qui plus est, quant dueil sur moy s'embat
Par fortune qui souuent si me fume,
Vostre doulx œil sa malice rabat,
Ne mais ne mains que le vent fait la plume.
Si ne pers pas la graine que ie sume
En vostre champ, quant le fruit me ressemble :
Dieu m'ordonne que ie le harse et fume,
Et c'est la fin pourquoy sommes ensemble.

Prince, ouyez ce qu'icy vous resume :
Que le mien cueur du vostre desassemble,
Ià ne sera, tant de vous en presume,
Et c'est la fin pourquoy sommes ensemble.

Item, à sire Jehan Perdriel,
Rien, n'à François son segond frere,
S'ilz m'ont voulu tousiours aider
Et de leurs biens faire confrere,
Combien que François mon compere,
Langue cuisant flambans et rouges,
My commandement, my priere,
Me recommanda fort à Bourges.

Sy m'en allé en Tailleuant,
Ou chappitre de friscasseure,
Tout au long, dariere et deuant,
Lequel ne parle ius ne sure.
Mais Macquaire, ie vous assure,
O tout le poil cuisant le deable,
Affin que sentist bon l'arsure,
Ce Recipe m'escript, sans fable.

Balade.

En realgar, en arcenic rocher,
En orpiment, en salpetre, en chaux viue,
En plom boullant, pour mieux les esmoucher,
En suif et poix, destrempe de laissie,
Faicte d'estrons et de pissatz de iuifue,
En lauailles de iambes à meseaulx,
En raclures de piez et vielz houseaulx.
En sang d'aspic et drogues venimeuses,
En fiels⁴⁰ de lops, de regnars, de bleseaux,
Soient frictes ses langues enuieuses.

En ceruelle de chat qui hait pescher,
Noir et si viel qu'il n'ait dent en genciue :
D'un viel mastin, qui vault bien aussi chier,
Tout enragé en sa baue et salieue ;
En l'escume d'une mulle poulciue,
Destrenchée menue à bons ciseaux ;

En eau où ratz plongent groings et museaulx,
Reynes, crappaux et bestes dangereuses,
Serpens, lysars, et telz nobles oyseaulx,
Soient frictes ses langues enuieuses.

En sublimé dangereuse à toucher,
Et au nombril d'une couleure uiue :
En sang qu'on voit ès pallectés secher ⁴¹,
Chez ces barbiers, quant plaine lune arriue,
Dont l'un est noir, l'autre plus vert que ciue :
En chancre et ficz ⁴², et en ces ors cuueaulx,
Où nourrisses essangent leurs drappeaulx :
En petiz baings de filles amoureuses
(Qui ne m'entent?) qui suyent les bordeaulx,
Soient frictes ses langues enuieuses.

Prince, passez tous ces frians morceaulx,
S'estamine, sacz n'aeuz ou beluteaulx,
Parmy le fons d'unes braies breneuses,
Mais par auant en estrons de pourceaulx
Soient frictes ses langues enuieuses.

Item, à maistre Andry Courault,
Les Contrediz Franc Gontier mande ⁴³ :
Quant du Tirant seant en hault,
A celui là rien ne demande.
Le Sage ne veult que contende
Contre puissant poure homme bas,

Affin que ses fillez ne tende
Et que ne trebuche en ses las.

Gontier ne crains : il n'a nulz hommes,
Et mieulx que moy n'est herité,
Mais en ce debat cy nous sommes,
Car il loue sa poureté :
Estre poure, yuer et esté,
Une felicité reppute :
Ce que tiens en malheurté.
Lequel a tort ? Or en discute.

Balade.

Sur mol duuet assis ung gras chanoine,
Lez ung brasier, en chambre bien natée,
A son costé gisant dame Cydoyne,
Blanche, tendre, polie et atintée,
Boire ypocras à iour et à nuytée,
Rire, iouer, mignoter et baiser,
Et nu à nu, pour mieulx des corps aiser,
Les vy tous deux, par ung trou de mortaise.
Lors ie congneu que pour dueil appaiser,
Qu'il n'est tresor que de viure à son aise.

Si Franc Gontier et sa compaigne Helaine
Eussent ceste douce vie hantée,
D'oignons, ciuotz, qui causent forte alaine,
N'acoutassent une bise tostée.
Tout leur naton et toute leur potée
Ne prise ung ail, ie le dy sans noyser :

S'ilz se uantent coucher soubz le rosier,
Lequel vault mieux lit costoyé de chaise ?
Qu'en dictes-vous ? Faut-il à ce nuiser ?
Il n'est tresor que de viure à son aise.

De gros pain biz viuent, d'orge et auoyne,
Et boyuent eau, tout le long de l'année :
Touz les oyseaulx, d'icy en Babilloyne,
A tel estat, une seulle iournée,
Ne me tendroient, non une matinée.
Or s'esbate, de par Dieu, Franc Gontier,
Helaine o luy, soubz le bel esglantier :
Se bien leur ayst, cause n'ay qu'il me poise.
Mais, quoy que soit du laboureur mestier,
Il n'est tresor que de viure à son aise⁴⁴.

Item, pource que scet sa Bible
Mademoiselle de Bruyeres,
Donne prescher lors l'euuangle
A elle et à ses bachelieres,
Pour retraire ses vilotieres
Qui ont le bec si afillé,
Mais que ce soit hors cymetieres,
Trop bien au marché au fillé.

Balade.

Quoy qu'on tiegne belles langaigeres
Florentines, Veniciennes,

Assés pour estre messagieres
Et mesmement les anciennes.
Mais soient Lombardes, Rommaines,
Geneuoyses, à mes periliz,
Pymonthoises, Sauoysiennes,
Il n'est bon bec que de Paris.

De tresbeau parler tiennent chaires,
Se dit-on, Neapolitaines,
Et sont tresbonnes quaquetieres
Allemandes et Prussiennes ;
Mais soient Grecques, Egiptiennes,
De Hongrie ou d'autre pais,
Espaignoilles et Cathelennes,
Il n'est bon bec que de Paris.

Brettes, Suisses n'y scauent gueres,
Gascongnes aussi, Tholousennes :
De Petit Pont deux harengieres
Les concluront, et les Lorrennes,
Engloisses et Calaisiennes
(Ay-ie beau cop de lieux compris?)
Picardes de Vallenciennes...
Il n'est bon bec que de Paris.

Prince, aux dames Parisiennes,
De bien parler donne le pris :
Quoy qu'on die d'Italliennes,
Il n'est bon bec que de Paris.

Regarde m'en deux, trois, assises
Sur le bas du ploy de leur robbe,
En ces moustiers, en ces eglises :
Tire-toy près, et ne te hobe.
Tu trouueras qu'onques Macrobe
Ne fist onques tel iugement :
Entens quelque chose en desrobe :
Ce sont tresbeaulx enseignemens.

Item, et au lieu de Montmartre,
Qui est ung lieu bien ancien,
Je luy donne et enioings le tertre
Qu'on dit le mont Vallerien :
Et, oultre plus, ung quartier d'an
Du pardon, qu'apporte de Romme,
Si y va, maint bon chrestien,
Voir l'abaie où il n'entre homme.

Item, varletz et chamberieres
De bons hostelz (riens ne me nuyt)
Feront tartres, flans et goyeres,
Et grant rauaudiz à mynuyt.
Riens n'y font sept pintes, ne huit,
Tant que gisent seigneur et dame :
Puis après, sans mener grant bruit,
Ont chascune nuyt une fame.

Item, et aux filles de bien,
Qui ont peres, meres et antes,
Par m'arme ! ie ne donne rien,
Car i'ay tout donné aux seruantes :

Mais ell' seront de peu contentes :
Grant bien leur fissent mains loppins,
Aux poures filles ennementes
Qui se perdent aux Jacoppins.

Aux Cellestins et aux Chartreulx,
Quoy que vie mainent estroicte,
Si ont-ilz largement entr'eulx,
Dont poures filles ont souffrecte :
Tesmoing Jaqueline et Perrete,
Et Ysabeau qui dit *Anné* :
Puis qu'elles ont telle disecte,
A paine en seroit-on dampné.

Item, à la grosse Margot,
Tresdoulce face et pourtraicture,
Foy que doy, *brulares bigot*,
Assez deuote creature :
Je l'aime de propre nature,
Et elle moy, la douce sade.
Qui la trouuera d'adventure,
Qu'on luy lise ceste Balade.

Balade.

Sy j'aime et sers la belle, de bon hait,
M'en deuez-vous tenir ne vil ne sot ?
Elle a assés de biens à fin souhait,
Pour son amour, sains, boucler et passot.

Quant viennent gens, elle happe le pot,
Au vin s'enfuit à cop, sans mener bruit :
Elle leur tend eau, fromaige, pain, fruit ;
Ilz paient bien : elle leur dit : « Bien *stat* !
Retournez cy, quant vous serez en ruit,
En ce bordeau où tenons nostre estat. »

Mais en après il y a grand dehait,
Quant sans argent s'en va coucher Margot :
Veoir ne la puis, mon cuer à mort la hait :
Sa robe prens, demy saint et surcot⁴⁵,
Si lui iure qu'il tendra pour l'escot.
Par les costés se prent, cest Antechrist :
Crie et iure, par la mort Jhesuchrist,
Que non sera : lors empongne ung esclat :
Dessus son nez ie luy faiz ung escript,
En ce bordeau où tenons nostre estat.

Puis paix se fait, et me fait ung gros pet :
Plus enflambé que velimeux chabot,
Riant, m'assiet son poing sur mon sommet,
Gogo me dit et fiert sur le iabot.
Tous deux yures dormons, comme ung sabot,
Et au reueil, quant le ventre luy bruit,
Monte sur moy, tant que gaste mon fruit :
Dessoubz le gaing⁴⁶, plus qu'un ais me fait plat,
De paillarder tant elle me destruit,
En ce bordeau où tenons nostre estat.

Vente, gresle, gelle, i'ay mon pain cuit.
Je suis paillart, la paillarde me duit⁴⁷.

Lequel vault mieux? Chascun bien s'entresuit,
L'un vault l'autre, c'est à mau chat mau rat.
Nous deffuyons honneur, et il nous fuyt :
Ordure auons, et ordure nous suit,
En ce bordeau où tenons nostre estat.

Item, à Marion l'Ydolle,
Et la grant Jehanne de Bretaigne,
Donne tenir publique escolle,
Où l'escollier le maistre enseigne.
Lieu n'est, où marché ne se tiegne,
Sinon à la grille de Mehun :
De quoy ie dy : « Fy de l'enseigne,
Puisque l'ouuraige est si commun. »

Item, et à Noel Joliz,
Autre chose ie ne luy donne,
Fors plain poing d'osiers frais cuilliz
En mon iardin : ie l'abandonne.
Chastoy est une belle aumosne :
Ame n'en doit estre marry :
Onze coups ie luy en ordonne
Liurez par les mains de Henry.

Item, ne scay qu'à l'Ostel Dieu
Donner, n'à poures hoppedaulx :
Bourdes n'ont icy temps, ne lieu,
Car poures gens ont assés maulx :

Chascun leur enuoye leurs aux.
Les Mandiens ont eu mon oye.
Au fort, ilz en auront les oz :
A menue gent menue monnoie.

Item, ie donne à mon barbier,
Qui se nomme Colin Galerne,
Près voisin d'Angelot Lerbier,
Ung gros glasson... Pris où? En Marne,
Affin qu'à son ayse se yuerne.
De l'estomac le tiegne près :
Se l'yuer ainsi se gouuerne,
Jà n'ara froit l'année d'après.

Item, rien aux Enfans trouuez,
Mais les perdus fault que consolle,
Si doiuent estre retrouuez,
Par droit, chez Marion l'Ydolle.
Une leçon de mon escolle
Leur liray, qui ne dure guere.
Teste n'ayent dure ne folle,
Escoutent, car c'est la darniere.

Beaulx enfans, vous perdez la plus
Belle rose de voz chappeau,
Mes clers prés prenant comme gluz :
Si vous allez à Monpipeau
Ou à Rueil, gardez la peau,
Car, pour s'esbattre en ces deux lieux,
Cuidant que vaulist ung appeau,
Le perdit Colin des Cayeulx.

Ce n'est pas ung ieu de trois mailles,
Où va corps et peult-estre l'ame :
Qui pert, rien n'y vault repentailles,
Qu'il ne meure à honte et diffame :
Et qui gagne, n'a pas à femme
Dido la royne de Cartage.
L'homme est donc bien fol et infame,
Qui pour si peu couche tel gage.

Qu'un chascun encores m'escoute :
On dit, et il est verité,
Que charreterie se boit toute,
Au feu l'yuer, au bois l'esté.
S'argent auez, il n'est enté,
Mais le despendez tost et viste.
Qui en voiés-vous herité ?
Jamais mal acquest ne proffite ⁴⁸.

A vous parler ⁴⁹, compaings de galles,
Mal des ames et bien du corps :
Gardez-vous bien de ce mal hasles,
Qui noircist les gens, quant sont mors.
Escheuez-le, c'est ung mal mors,
Passez-vous au mieulx que pourrés,
Et, pour Dieu, soiés touz remors
Qu'une fois vendra que mourrés.

Item, ie donne aux XV Vins,
Qu'autant vaudroit dire Trois Cens,
De Paris, non pas de Prouins,
Gar à eulx tenu ie me sens.

Ilz aront, et ie m'y consens,
Sans leur estuy, mes grans lunettes,
Pour departir, aux Innocens,
Les gens de bien des deshonestes

Icy n'y a ne ris, ne ieu.
Que leur vault-il auoir cheuances,
N'en grans litz de parement ieu,
N'englotir vins en grasses pances,
Mener ioye, festes et dances,
Et de ce prest estre à toute heure ?
Toutes faillent celles plaisances,
Et la coulpe si en demeure.

Quant ie concidere ces testes
Entassées en ces charniers,
Touz furent maistres des requestes
Au moins de la Chambre aux deniers,
Euesques, maçons, cordouenniers,
Autant puis l'un que l'autre dire,
Car d'euesques ou lanterniers,
Je n'y congnois rien à redire,

Et icelles qui s'enclinoient
Unes contre autres en leurs vies,
Desquelles les unes regnoient,
Des autres craintes et seruies :
Là les voy toutes assouviés,
Ensemble en ung thas mesle peslé :
Leurs seigneuries sont rauies :
Clerc ne maistre ne s'y appelle.

Or sont-ilz mors, Dieu ait leurs ames.
Quant est des corps, ilz sont pourriz :
Ayent esté seigneurs ou dames,
Souef et tendrement nourriz
De cresse, fromentée ou riz :
Leurs os sont declinez en pouldre,
Ausquelz ne chault d'esbastz, ne ris.
Plaise au doux Jhesus les absouldre !

Aux trespasés ie faiz ce laiz,
Et iceluy ie communique
A regens, cours, sieges, palais,
Hayneurs d'auarice l'inicque :
Lesquelz pour la chose publique
Sechent bien les os et les corps :
De Dieu et de saint Dominique
Soient absolz, quant seront mors.

Item, rien à Jacquet Cardon,
Car rien plus n'ay que soit honeste,
Non pas que le gecte habandon,
Sinon ceste bergeronnette :
S'elle eust le chant *Marionnete*
Fait pour Marion la peautarde,
Ou de *Ouurés vostre huys, Guillemete*,
Elle allast bien à la moustarde⁵⁰.

Chanson.

Au retour de dure prison,
Où ie perdy presque la vie,

Se fortune a sur moy enuie,
Juge s'elle fait mesprison !

Il me semble que, par raison,
Elle deuroit estre assouuie.

Cecy plain est de desraison,
Qui veuille que du tout desuye.
Plaise à Dieu que l'ame rauye
En soit lassus en sa maison !

Item, donne à maistre Loumer,
Comme extraict que ie suis de fée,
Qu'il soit bien amé, mais d'amer
Fille en chief ou femme coeffée,
Jà n'en ait la teste eschauffée,
Et qu'il ne luy coste une noix
Faire au soir cent foiz la faffée,
En despit d'Ogier le Danoys.

Item, donne aux amants enfermes,
Sans le laiz maistre Alain Chartier,
A leur cheuet, de pleurs et larmes,
Trestout fin plain ung benoistier,
Et ung petit brin d'aiglentier
Qui soit tout vert, pour guypillon,
Pourueu qu'ilz diront ung saultier
Pour l'ame du poure Villon.

Item, à maistre Jaques James,
Qui se tue d'amasser biens,

Donne fiancer tant de femmes
Qu'il voudra, mais d'esposer, riens.
Pour qui amasse-il? Pour les siens.
Il ne plaint, fors que ses morceaux.
Ce qui fut aux truyes, ie tiens
Qu'il doit de droit estre aux pourceaux.

Item, le Camus Seneschal,
Qui une foiz paya mes debtes,
En recompence, mareschal
Sera, pour ferrer ses canettes.
Je luy enuoie ses sornectes,
Pour soy desennuyer, combien,
S'il veult, face-en des alumettes :
De bien chanter s'ennuye-on bien.

Item, au cheualier du guet,
Je donne deux beaulx petiz paiges,
Phillebert et le gros Marquet,
Qui ont bien seruy, comme saiges,
La plus grant partie de leur aage,
Le bon preuost des mareschaux...
Helas! s'ilz sont cassez de gages,
Aller les fauldra tous deschaux.

Item, à Chappelain ie laisse
Ma chappelle à simple tonssure³¹,
Chargée d'une seiche messe,
Où il ne fault pas grant lecture.
Resigné luy eusse ma cure,
Mais point ne veult de charge d'ames :

De confesser, se dit, n'a cure,
Sinon chamberieres ou dames.

Pource que c'est bien mon entente,
Jehan de Caulez, honorable homme
Qui ne me vit, des ans a XXX,
Et ne scet comment ie me nomme :
De tout ce Testament, en somme,
S'aucun y a difficulté,
De le mettre en meilleure forme
Je luy en donne faculté.

De le gloser et commenter,
De le diffinir et descripre,
Diminuer et augmenter,
De le clausuler et prescripre
De sa main, et, ne sceust escripre,
Interpreter et donner sens,
A son plaisir, meilleur ou pire,
Et à tout cecy me consens.

Et s'aucun, dont n'ay congnoissance,
Estoit allé de mort à vie,
Je vueil et luy donne puissance,
Affin que l'ordre soit suyuie,
Pour estre mieulx parassouie,
Ladite aumosne lui transporte,
Et s'il l'apliquoit par enuie,
A son ame ie m'en rapporte.

Item, i'ordonne à Sainte Auoye,
Et non ailleurs, ma sepulture,

Affin que chascun si me voye,
Non pas en char, mais en peinture : ⁵²
Et qu'on tire mon estature
D'encre, s'il ne costoit trop chier.
De tumbeau ? Rien. Je n'en ay cure,
Car il greueroit le plancher.

Item, vueil qu'autour de ma fosse,
Ce qui s'ensuit, sans autre histoire,
Soit escript en lectre assés grosse,
Et, qui n'aroit point d'escriptoire,
De charbon et de pierre noire,
Sans en rien entamer le plastre,
Affin que de moy soit memoire,
Telle qu'il est d'un bon follastre.

Epitaphe.

Cy gist et dort en ce sollier,
Qu'Amours occist de son raillon,
Ung poure petit escollier,
Qui est nommé Francois Villon.
Onques de terre n'ot seillon :
Il donna tout, chascun le scet,
Tables, trelteaux et corbeillon.
Gallans, dictez-en ce verset.

Rondel.

Repos eternal donnie à cil,
Sire, clarté perpetuelle,

Qui vaillant plat ne escuelle
N'ot onc, ny ung brain de percil.

Il fut rez, chef, barbe et sourcil,
Comme ung nauet qu'on ret et pelle.

Rigueur le transmit en exil,
Et luy frappa au cul la pelle,
Nonobstant qu'il dit : « J'en appelle ! »
Qui n'est pas terme trop soustil.

Repos!

Item, ie vueil qu'on sonne en bransle
Le gros Beffroy qui est de verre,
Combien qu'il n'est cuer qui ne tremble
Quant de sonner est à son erre :
Sonné⁵³ a mainte belle guerre,
Le temps passé, chascun le scet :
Fussent gens d'armes ou tonnerre,
Au son de lui tout mal cessoit.

Les sonneurs auront quatre miches,
Mais el'⁵⁴ seront de Saint Estienne,
Autant qu'en donnent les plus riches :
Si c'est trop peu, demie douzaine.
Vollant est homme de grant paine :
Ung en sera ; quant i'y regarde,
Il en uiura une sepmaine.
Et l'autre ? Au fort⁵⁵, Jehan de la Garde.

Pour tout ce fornir et parfaire,
J'ordonne mes executeurs,
Ausquelz fait bon auoir affaire,
Et contentent bien leurs debteurs.
Ilz n'en sont pas trop grans vanteurs
Et ont bien de quoy, Dieu mercis :
De ce fait seront directeurs.
Escry : ie t'en nommeray six.

C'est maistre Martin Bellefaye,
Lieutenant du cas criminel.
Qui sera l'autre ? J'y pensoie :
Ce sera sire Colombel,
S'il lui plaist, et il lui est bel,
Il entreprendra ceste charge,
Et l'autre Michel Juuenel :
Ces trois seulz et pour tout i'en charge.

Mais, ou cas qu'ilz s'en excusassent,
En redoubtant les premiers frais,
Ou totalement recusassent,
Ceux qui s'ensuyuent cy après
Institue gens de bien très :
Philippe Bruneau, noble escuier,
Et l'autre, son voisin d'après,
Nommé maistre Jaques Regnier :

Et l'autre, maistre Jaques James :
Trois hommes de bien et d'onneur,
Desirans de sauuer leurs ames
Et craignans Dieu Nostre Seigneur,

Car plus tost y mettront du leur,
Que ceste ordonnance ne baillent :
Point n'aront de contreroleur,
Mais à leur bon plaisir en taillent.

Des testamens qu'en ⁵⁶ dit le maistre ?
De mon fait n'ara *quid ne quod*,
Mais ce sera ung ieune prestre,
Qui est nommé Thomas Triquot.
Voulientiers beusse à son escot,
Et qu'il me costast ma cornete :
S'il seust iouer à ung tripot,
Il eust de moy le trou Perrete.

Quant au regart du luminaire,
Guillaume du Ru y commetz :
Pour porter les coings du suaire,
Aux executeurs le remetz,
Trop plus mal me font qu'onques mais,
Barbe, cheueux, penil, sourcilz :
Mal me presse fort desormais :
Si crie à toutes gens merciz.

Balade.

A Chartreux et à Cellestins,
A Mendiens et à deuotes,
A musars, à clauepatins,
A seruans et filles mignotes,
Portant secotz et iustes cottes,
A cuidereaulx d'amours transis,

Qui chaussent sans mal fauves bottes :
Si crie à toutes gens merciz.

A filles monstrans leurs tetins
Pour auoir plus largement d'ostes,
A ribleux, mouueux de hutins,
A bateleurs trainans marmotes,
A folz, folles, à sotz et sottes,
Qui s'en vont sifflant six à six,
A marmosés et mariotes :
Si crie à toutes gens merciz.

Sinon aux traistres chiens mastins,
Qui m'ont fait chier dures crostes,
Marcher mains soirs et mains matins,
Mais ores ne les crains trois noques :
Je leur fisse et petz et rotes :
Je ne puis, car ie suis assis.
Au fort, pour eüter riotes,
Si crie à toutes gens merciz.

S'on leur froissoit les XV costes
De gros mailletz fors et massis,
De plombées et de pelotes,
Si crie à toutes gens merciz.

Autre Balade.

Icy conclut le Testament,
Et finist, du poure Villon.

Venez à son enterrement,
Quant vous orrez le carrillon,
Tous reuestuz de vermillon,
Car en amours morut martir,
Et iura-il sur son callon,
Quant de ce monde vould partir.

Item, ie croy que pas ne ment,
Quant morut, n'auoit qu'ung soullon.
Qui plus, en mourant, mallement
L'espoignoit? D'amours l'esguillon,
Plus agu que le ranguillon
D'un bauldrier : d'aussi le sentir,
C'est de quoy nous esmerueillon,
Quant de ce monde vould partir.

Il est ainsi et tellement,
Que chassé fut, comme ung haillon,
De ses amours hayneusement,
Tant que, d'icy à Roussillon,
Rosse n'y a, ne roussillon,
Qui n'eust, ce dit-il sans mentir,
Ung lambeau de son cothillon,
Quant de ce monde vould partir.

Prince, gent comme esmerillon,
Sachez qu'il but, au departir,
Ung traict de bon vin morillon,
Quant de ce monde vould partir.

EXPLICIT.

BALLADE DE LA FORTUNE ⁵⁷.

Fortune suis par clerchez iadiz nommée,
Que toy, Francois, crie et nommes meurtriere.
Il n'est homme de nulle renommée
Meilleur de toy : faiz user en platriere
Par poureté, fouyr en carriere,
S'a honte vis⁵⁸, te dois-tu doncques plaindre?
Regarde et voy, de mes faiz de iadiz,
Mains vaillans homs par moy mors et roidis,
Et n'est ce fait⁵⁹ enuers eulx ung soillon.
Appaise-toy et metz fin en tes diz,
Par mon conseil, prens tout en gré, Villon.

Contre grans roys me suis bien anymée,
Le temps qui est ià passé en arriere :
Priam occis, et toute son armée,
Ne luy valut tour, donion, ne barriere :
Et Hannibal demoura-il darriere,
En Cartaige par mort le fiz actaindre :
Et Cypion l'Affriquain fiz estaindre,
Julles Cesar en Senat ie vendis,
En Egipte Pompée ie pardis,
En mer noyé Jason en ung boullon,
Et une foiz Romme et Romains ardis...
Par mon conseil, prens tout en gré, Villon.

Alixandre, qui tant fist de hamée,
Qui voulut veoir l'estoille poulcinier,

Sa personne fut-elle enuenimée :
Alphaxas roy, en champs, sur sa banniere,
Rué ius mort, cela c'est ma maniere.
Ainsi l'ay fait, ainsi le maintendray.
Autre cause ne raison ne rendray.
Holoferne, l'ydolatre mauldiz,
Qu'occist Judith, et dormoit entendiz,
De son poignart, dedans son pauillon :
Absalon, quoy? en fuyant le pandiz...
Par mon conseil, prens tout en gré, Villon.

Pour ce, Francois, escoute que te diz :
Se rien peusse sans Dieu de Paradiz,
A toy, n'autre, ne demoura haillon,
Car pour ung mal certes i'en feroie dix.
Par mon conseil, prens tout en gré, Villon.

NOTES

1. Dans le ms., on a effacé *Et Loys*, pour mettre à la place : *Et Charles*, ce qui prouverait que ce fut Charles VII, et non Louis XI, qui accorda des lettres de grâce à Villon, en le faisant sortir de la dure prison de Meung.

2. Dans le ms., le mot *voult* a été effacé et remplacé par *vit*.

3. Le ms. ne donne pas ici la *Ballade*, *mesme propos*, en *vieil langage françois*.

4. On ne trouve pas ici, dans le ms., le huitain qui suit dans les éditions, et qui commence par ce vers :

Aussi, ces poures femmelettes.

5. On pourrait lire, dans l'abréviation que porte ici le ms., le mot latin francisé : *homine*.

6. Ms. : Faisse.

7. On pourrait lire, dans le ms., *blanches, branches* ou *vlan-ches*, mais non pas *hanches*, comme dans les éditions.

8. On peut lire *plausues* ou *plansues*, dans le ms.

9. On peut lire : *à troppetons*, dans le ms.

10. Le ms. porte : *vallesse*.

11. On peut lire : *A celles*, dans le ms.

12. On lit : *melt*, dans le ms.

13. Le ms. répète ici, par suite d'une distraction du copiste, le vers de la strophe précédente :

Chien Cerberus à quatre testes.

14. Le ms. répète ici, par erreur, un vers de la strophe précédente :

Pour l'amour de ses amourettes.

15. On pourrait lire : *comme arutelles*, ou bien : *comme cou-telles*, dans le ms.

16. Le copiste avait écrit d'abord *Noel*, qu'il a effacé dans le ms., pour mettre *Noë*.

17. Il y a : *se*, dans le ms.

18. On peut lire : *à conter*, dans le ms.

19. On pourrait lire aussi : *m'acroter*, ou *macrotes*, ou *m'arrioter*, dans le ms.

20. On lit : *D'ambezar*, dans le ms.

21. On lit : *taque*, dans le ms.

22. Le ms. porte : *lxvj*, ce qui est une faute évidente, car le *Lais* ou *Petit Testament* date de l'année 1456.

23. Les deux huitains suivants sont transposés dans le ms., où l'un est placé avant l'autre.

24. On peut lire : *sans*, dans le ms.
25. On lit : *ad herdre*, en deux mots, dans le ms.
26. On pourrait lire aussi : *Trilbarie*, *Trillarie* et *Triluarie*.
27. Ici manque dans le ms un huitain qui commence par ce vers :

Par faute d'un huys, ie perdis...

28. Il y a plutôt : *costure*, dans le ms.
29. On peut aussi lire : *Icelles*.
30. Dans ces trois vers, Villon parle *un pou poitevin*.
31. Il y a, dans le ms. : *en rose*, ce qui est une faute évidente.
32. Le ms. ne donne pas le huitain qui commence ainsi :

Item, donne au Prince des sots...

33. On peut lire aussi : *prouecteur*.
34. Le ms. porte : *Regné*.
35. Le ms. porte, par erreur : *s'esbat*.
36. Il y a : *par*, ou *pac*, dans le ms.
37. Ce vers, qui a douze syllabes, devrait être refait ainsi :

Auerroys l'escript en son volume.

Nous sommes certain d'avoir bien lu le nom d'*Averroys*, que le copiste n'avait peut-être pas compris en l'écrivant, car le mot est surchargé, et l'on comprend que les anciens éditeurs aient pu y trouver de quoi faire le vers suivant :

Sachez qu'amours l'escript en son volume.

38. Ms : *Lorier*.
39. On lit : *m'outant* ou *montant*, dans le ms.
40. Ms. : *fiefs*.
41. Ms. : *feger* ou *seger*.
42. Il y a : *filz*, pour *fielz*, dans le ms.
43. Voy., ci-après, p. 112, dans l'Appendice, un passage du *Banquet du Boys*.
44. L'*Envoi* de la Ballade manque dans le ms.
45. Ms. : *secot*.

46. On pourrait lire, dans le ms. : *grain, gaings*, peut-être pour *geins*, ce qui autoriserait à commencer ainsi le vers :

Dessoubz ie gains...

47. Ms. : *suit*.

48. Le ms. ne donne pas ici la *Ballade de bonne doctrine à ceux de mauvaise vie*.

49. Ms. : *parle ou parlé*.

50. Dans toutes les éditions, ce huitain est placé après celui qui commence par :

Item, donne à maistre Lomer.

Quant à la Chanson, elle ne se trouve que dans l'édition de Prompsault, qui la donne d'après le ms. Coislin, de la Bibliothèque impériale, et qui l'appelle *Lays*, en la plaçant après le huitain des Trépassés.

51. On peut lire aussi : *toussure*.

52. On lit : *pointure*, dans le ms.

53. Ce mot est illisible dans le ms. On pourrait lire : *sauué*, comme dans beaucoup d'éditions.

54. Il y a : *es*, ce qui n'a pas de sens.

55. On peut lire : *au fort*, ou *au soir*.

56. On peut lire aussi : *qu'on*, dans le ms. Au reste, nous n'avons pas découvert quel était ce *maître des Testaments*.

57. Cette ballade est sans titre, dans le ms., après le *Testament*, et avant le *Lais Villon*. Ce texte offre un grand nombre de variantes qui ne se trouvaient pas dans le ms. Coislin, d'après lequel Prompsault l'a publiée pour la première fois, en l'intitulant : *Problème*.

58. Ms. : *Vifz*.

59. Ms. : *Et nez ce sais*.

APPENDICE.

Je m'étais promis de ne rien ajouter aux deux *Testaments* de Villon, en les faisant réimprimer conformément au texte du manuscrit de l'Arsenal, mais je dus changer d'avis lorsque je rencontrai, dans ce même manuscrit, une pièce, dont il existe au moins une édition gothique, sans lieu et sans date, sous le titre de *Bancquet du Boys*, réimprimée à Chartres en 1838 et tirée à 25 exemplaires in-8. Cette pièce n'est autre, en effet, que celle qu'on peut appeler les *Ditx de Franc Gontier*, à laquelle Villon a répondu dans les *Contreditx de Franc Gontier*.

Clément Marot s'était borné à constater l'existence d'une « petite œuvre, intitulée : *les Ditx de Franc Gontier*, là où la vie pastorale est estimée. » Eusèbe de Laurière, d'après ce témoignage, avait cru pouvoir assurer, dans son édition de Villon (1723), que ces *Ditx* sont de Philippe de Vitré, mort évêque de Meaux en 1351.

Nous émettrons une supposition, qu'il ne serait pas impossible d'appuyer par de bons raisonnements, sinon par des preuves : le *Bancquet du Boys*, dans lequel on trouve quelques-unes des qualités du style de Villon, pourrait bien être une des œuvres de sa première jeunesse. Nous remarquerons, par exemple,

qu'il se termine, comme le *Lais François Villon*, par cette joyeuse interjection : **ET HO**, qui rappelle l'**EVOHE** des Latins et le **A OUI** des trouvères français. De plus, le *Bancquet du Boys*, dans le manuscrit de l'Arsenal, est écrit de la même main que le *Lais François Villon*.

En tout cas, le passage du *Grand Testament*, où il est parlé de Franc Gontier et de s'amie Helaine (voy. ci-dessus, pages 82 et 83), fait une allusion certaine à deux ou trois strophes de ce *Bancquet du Boys*, qui n'a été signalé par personne comme le prototype des *Contreditz de Franc Gontier*.

On conviendra, en tous cas, qu'il est assez singulier de rencontrer cette pièce à côté des deux *Testaments* de Villon.

C'est un excellent tableau de la vie champêtre au xv^e siècle, et l'on y remarque des traits dignes des *Idylles* de Théocrite.

LE BANCQUET DU BOYS.

Ce beau printemps, qui ceurs à ioie duit,
Se passera-il ainssi meschamment ?
La terre fleurs renouelle et produit,
Et s'en reuest si tresiollement,
Puis ça, puis la, qui semble proprement,
Tant y fait bon, gracieux et bel estre,
Que ce soit veoir un paradis terrestre.

Où sont bergers ? Que sont-ils devenus,
Qui souloient iouer de la musette ?
Où sont-ils tous ? Qui les a retenus ?
Où est Rifflart et s'amy Guillemette ?
Où est Gombault à sa grise cornette,
Le bon Jehannot, le hastiz Renouars ?
Qu'est devenu le flory Grimouars ?

Où sont bergers ? Où sont ces pastourelles ?
Où est Robin ? Marion est venue.
Où sont bergeres et pastours entour elles,
|Et| ly Hebers à la barbe chenue ?
Hé ! bergerie, et qu'es-tu deuenue ?
Resueillés-vous, francs bergers sans reproche,
Resueillés-vous, le mois de may approche !

Certes, Gonthier, il les vous fault auoir,
Pour mettre sus quelque nouveau sembel :
Mandés-les cy, et y feront deuoir
De comparoir, car le lieu est moult bel.
Je me fais fort que, puis le temps Abel,

Bergers ne firent resueil si honorable,
Car la place est moult belle et delictable.

Resueillés-vous, faictes vostre bancquet,
Ainsi que ont fait les seigneurs de Paris :
Mandés Gombault et le grisart Jacquet,
Et Renouars, et le viel Aloriz :
Mandés Rifflart, Grimouars le floris,
A ce bancquet dessus l'arbette drue,
Et que chascun y admene sa drue.

Soubz aubepine bien fleurie et fleurant,
En lieu amene, comme un droit paradis,
Manda Gonthier, esté tint repairant,
Le bon bergier et pastour de iadis.
Si sont venus, puis ça six, puis ça dix,
Et amainent leurs brebis et leurs chiens,
Chieures, moutons, et grant part de leurs biens.

Premier y vint Aloriz ly senez,
Avec son chien, qui est et bon et beaulx :
Deux de ses filz, plus gaiz n'eut homme nez,
Y amena, qui firent mains sembeaulx.
Dieux ! quel plaisir de veoir telz pastoureaux,
Portans chascun houlette et panetiere,
Qui ne demandent qu'à faire bonne chere !

Or vient Rifflars : n'a garde de songier
Et a juré tous les artz de tollette :
Qui ne lui fault herault, ne messagier,
Pour le mander. Nulz ne s'en entremette.
Et si amaine avec luy Guillemette,
Chieures, moutons et brebis à grant laine,
Car trop desire veoir Gonthier et Helaine.

D'autre lez vient damp Gombault l'azuré,
Qui a iuré par sa cornette grise
Et par sa fleuste (or, est-ce bien iuré),

Qu'il comparra, puisqu'il scet l'entreprise.
Mais qu'amaine-il? Une couple bien prise
De belles filles, prestes à le bien faire :
C'est beau present, qui presente la paire.

Le bon Jehannot et la sotte Margaie
A ce bancquet reuiennent accourant :
Morel leur chien amainent à grant ioye,
Qui le pris ot, l'autruy, au mieulx courant.
Peu s'en falut que tout le demourant
De leur chastel n'ait este admené,
Mais de leurs gens n'ont fors eulx amené.

Or y aceurt ly hastifz Renouars,
Qui au bancquet amena ses brebis
Et ses deux chiens qui ne sont pas couars,
Pour les garder des maulx leux enrabis :
Son vert huuet, dont il fait le grobis,
N'oublie pas, tasse ne panetiere,
Auec Hersent, sa godinette chere.

Ly Berhebés, à la chanue barbe,
En bergerie trestout le plus senez,
Vient d'autre part, s'apporte sa rebarbe,
Au bancquet a ses enfans amenés,
Et filz, et filles, gayement atournés
De chappelets et fleurettes petites,
Souef fleurans, semés de marguerites.

Gobin le gaiz en a ouy le vent,
Qui a iuré crucefiz et moustiers,
Que pour ung moyne ne fauldra le conuent.
La feste scet : si yra volentiers.
Saués que fist ly franc compains Entiers :
Songneusement attela sa charrette,
Au bancquet vient et amaine Perrette.

Tous les bergiers, de vingt lieues à la ronde,
Venus y sont : n'ont soing de demourer,
Les plus sachans qui soient en ce monde

Pour bien dancier, fleuster et tabourer :
Et pour Gonthier plus à plain honorer,
N'y ot celui qui n'eust o soy present
Muse ou flaiol, ou quelque autre present.

Tous d'un accord ont Gonthier salué,
Aussi Helaine, la dame de la feste :
Chascun son don y a distribué,
Muse ou flaiol, ou chien, ou autre beste.
Puis dit Gonthier : « Or sus, à ma requeste,
Souffle, Rifflart, une dance bien prise,
En attendant que la nappe soit mise. »

Moult fut la court et grande et renuoisée,
Plaine de ioye, quant chascun fust venu.
Là fust ce iour faicte mainte risée :
Fleusté, dancé, ont souvent et menu.
Mais à quans coups Gombault se fust tenu,
Veu qu'il auoit près de luy sa doulcette,
Qui ne dansast au son de la musette.

Chascun feist feu de tripper et saillir,
Chascun feist feu de frapper de la botte,
Chascun feist feu de sa dame assaillir,
Chascun feist feu de mener sa mignote.
A tant arrive, à tout sa bleue cote,
Le mauforbis Gomers à son bedon,
Qui à Gonthier raporte maint beau don.

Trop feust la court ioyeuse en son venir,
Car de tous lez recommance la ioye.
Chascun y queurt : nul ne se peult tenir
De s'esioyr, car Franc Gonthier l'ottroye :
L'ung crie France, l'autre crie Monioye !
Bonne aduventure ait Gomers le gentilz,
A tout sa fleuste et ses aultres houstilz !

Ou lez d'ung boys, si plaisant qu'on peult dire,
Sur l'erbe verte, auprès d'une fontaine,
Fust Franc Gonthier, et là suit son empire,

Et son banquet, en ioye moult hautaine,
Sans quelque orgueil, sans rigueur, sans attaine,
Et sans enuye, car de ce n'ont-y cure :
Comptons des biens que leur donne Nature.

Biens ont assez, car ilz ont souffisance :
De deul n'ont cure, ne de merencolie.
De tous les biens qui sont ores en France
Rien ne leur est, car ce n'est que follie.
Ung trihory dessus l'erbe iolye,
Au flaiolet, leur porte plus de bien
Que de tous biens ne scay dire combien.

Le beau pain bis, la belle eaue toute platte,
L'ail et l'oingnon, la petite maison,
Beaulx pois pillés toute plaine une iatte,
Ou le beau lait, quant il en est saison :
Sur l'erbe vert, du surplus nous taison,
Faire cela, sans doubte de personne...
Hé dieux ! quel vie ! sur mon âme, elle est bonne !

Pour honorer plus haultement le iour,
Chargea Gonthier Helaine expressement
Qu'elle apportast, sans y faire seiour,
Lait et formage, et sel gros largement,
La blanche nappe, sentant souefuement,
Et le beau pain, qui deux fois fust sassedé :
D'autre plus bis se feust-on bien passé.

Aulx et oingnons y eust à grosses bottes,
Et molz formages en grande quantité,
Herbes, ciuotz, porrette, escalotes,
Pour rafraischir, car lors estoit esté.
Chascun saisist, l'ung droit, l'autre à costé,
Sur l'erbe vert, l'ung l'autre n'attendit :
Qui deust servir au seruice attendit.

A chascun mez eust assés flaiollé,
Et de musette, de fleuste et de bedon :
Assés y ot baué et rigollé :

L'ung gette à l'autre tousiours quelque lardon.
Grande est la feste, tout y est abandon.
Gardemanger n'y ot, huche, ne aumoire :
De riens garder n'estoit-il lors memoire.

Et autour d'eulx sont leurs bestes à laine,
Chieures, moutons, chascun en son espece,
Parquetz de cloies pour seurté plus certaine.
Il ont beau paistre, car l'erbe y est espesse.
N'y a brebis, ne mouton qui ne paise,
Et près du parc sont leurs chiens en aguet :
De paour du loup, chascun y fait le guet.

Comme ilz auoient disné presqu'à demy,
Du bois saillit le seigneur Ysangrins,
Qui aux pastours est mortel ennemy :
Une brebis cuida prendre au pourprins.
Les chiens saillent : tant ont faict que l'ont prins.
Plus n'emblera brebis, chieure, n'oison :
Presenté fust en lieu de venaison.

Moult en fust ris, car c'estoit belle prinse
Et beau present en feste si notable.
Bergiers l'entraignent dehors de la pourprinse,
Au chief du bois, assés loing de la table :
A une hart, sans engin ne sans chable,
Pour ses meffais feust maistre loup pendu :
Son larrecin luy est bien cher vendu.

De toutes pars recommence la feste,
Plus renuoisée qu'auant n'auoit esté.
Joyeux sont tous de la noble conquete :
Oncq ne feust veue telle ioieusetté.
« Sus ! dit Gonthier, n'y ait plus arresté :
Qui scet chanter chante, qui fleuste fleuste !
Prengne chascun sa musette et sa fleuste !

« Je veuil auoir quelque gente morisque,
Qui soit dansée sur mode de bergier,
La pastourelle ou une aultre plus frisque. »

Entan saillit en champ le beau Rogier,
Qui deschaussa, pour estre plus legier,
Bottes et giestres et soulliers à noyaulx :
Yl feroit feu, s'en amours est loyaulx.

Car là estoit sa dame en amourettes,
L'une des filles à l'azuré Gombault :
Donné luy ot romarins et violettes,
Par amours fines, dont il ot le cueur bault.
Belle fille est, et yl fust beau ribault :
L'une beaulté à l'autre correspont :
Heurte Guillaume, Ysabeau luy respont.

Sans riens oster ne troubler le seruice,
Fust ceste dance tresbien continuée,
De haye en haye et d'office en office :
Plus belle dance ne vit oncq ame née.
Le doulx Gobers Melot y a menée :
Si feist Aubry Bietrix sa dame chere :
Gens qui s'entraiment s'entrefont bonne chere.

Amours contraint, que ià n'ait endormye,
Jehan, filz Hebers, d'aler saisir Agache :
Ung peu rougist, car elle estoit s'amy
Secretement, ne veult pas qu'on le sache.
Les petis saulx fait dru comme une vache
O ses soulliers, qui l'autruy furent oings :
En amours a tousiours assés de soings.

Moult bien dancierent à la mode bergiere
Deux ou trois nottes, que Gomers bedonna
A tout sa fleuste, par si douce magniere,
Que boys et champs et tout en resonna.
Puys, à un signe que Gonthier leur donna,
Cessa la dance qui durast à iamais,
Mais il falloit auoir les entremetz.

Cinq s'en partirent pour faire leur deuoir
Des entremetz querir et presenter :
N'y a celuy qui ne desire auoir

Bel entremetz, pour Gonthier comptenter.
Le beau Rogier se peult lors bien vanter
Que bel l'auoit, car ès buissons trouua
Ung nic de pie que la mere couua.

Le doux Gobers va d'autre part saisir
Ung nic d'oiseaulx, dont il fut moult mignolz.
Quel entremetz! qui n'y prendroit plaisir?
Et mesmement que c'estoient rossignolz.
Tout garotté de ioncgs ioinctz à lignolz
Caige de mesmes desus le nic bouta :
Ainsi l'emporte, car perdre le cuida.

Thierry le sot, aigné filz Aloris,
Jà se Dieu plaist, ainssi ne demoura
Sans entremetz : il vit une soris :
Prendre la cuide. Je ne scay s'il pourra.
Et ouy vrayement, car c'est qui mieulx courra.
Prinse, la met au fort de sa houlette :
Grant ioye en mainne, car belle prinse a faicte.

Ly duc Gossarts, à la chiere courtoise,
Cuide en courant prendre ung esmerillon,
Mais il faillit, car il fist trop de noise :
Si s'envola le petit oisillon.
Autour de luy a veu maint papillon :
Deux en a prins, les plus beaux du tropel :
Pour presenter, les meist soubz son chapel.

Et Baudichon, qui amoit Jacquelotte,
Fille Gombault, dont fust moult assotté,
Pour mieulx courir, a rebrassé sa cotte,
Tiré ses gvestres et si s'est debotté.
Tant a chassé, couru et tricquotté,
Qu'ung chahua a saisy à la course :
Longes luy feist des tirans de sa bourse.

Or, Dieu mercy, chascun beau present a,
C'est grant miracle, qu'ilz en ont peu finer.
Du retourner chascun fort se hasta,

Là où seioient les aultres à disner.
Grant deuoir feirent chascun de s'encliner
Deuant Gonthier, et leurs metz presenterent :
Lors rirent tous et fort s'en contenterent.

« Mout, dit Gonthier, sont beaulx les entremetz ! »
« Voire ! » se dist Renouar le hastifz.
Les cinq bergers ont le pris pour huy, mais
Tous l'acorderent : les grans et les petis
Tant les louerent, qu'encores il fussent-ilz.
Mais aux varletz, qui estoient [là] autour,
Signa Gonthier qu'on apportast le four.

Ce dit, en près saillirent les deux bergiers,
Dont le plus viel n'ot pas vingt ans passez :
Mout furent beaulx, roides, fors et legiers,
Si bien les ot Nature compassez.
Or leurs aides, dont ilz orent assés,
Quatre flaiolz presenterent sur table :
Ce n'est pas mocque, mais four bel et notable.

Bien seruis furent, et feusse pour le pape :
Tout fut mengié : si falut desseruir.
Après tous metz, fust estonssé la nappe
Pour l'ipocras, dont il falloit seruir,
Mais point n'en orent, si s'en falut cheuir.
Un grant pain bis gettent en la fontaine :
« C'est ypocras et mestier ! » dit Helaine.

Tous se leuerent, quant graces furent dictes :
Vielles sonnent, la fleuste et la musette.
Bergieres orent, tant grandes et petites,
Chapeaulx mout beaulx de fleurs et violette,
Et bergiers saillent, qui mainte mine ont faicte.
A la dance chascun maine la soye :
Oncques bergiers ne menerent tel ioye.

Quant dansé orent assés longuettement,
Tant que chascun suoit en son harnoys,
Trois des bergiers partent soudainement,

Et se detracquent à l'orée du boys.
Là se desguisent, chacun en son lourdoys,
Le mieulx qui peuent, si hardi qu'omme rie :
Ainsi faict-on quant on faict mommerie.

Bergiers mommerent le mieulx qu'oncques fust veu,
Pour eulx aux dances faire mieulx renommer.
Congneus ne sont : ad ce ont-ilz bien pourueu,
N'y a celuy que l'on sache nommer.
Oncq on ne vit plus gaiement mommer,
Ainsi que dient les bergiers et bergieres :
Le bruyt leur donnent, qui ne leur couste gueres.

Bien feust midi, si leua la chaline,
Dont maint bergier de danser se lassa.
Aux menestriers donna Gonthier ung signe,
Chascun se tust et la dance cessa.
Les uns dormirent, et le chault se passa.
Les autres vont reboursans les buissons,
Eulx esbatans en diuerses facons.

A nicz querir les aucuns s'applicuerent,
Et les aucuns boucqués et chapeaulx firent :
Les ungs dancierent et les aultres chanterent :
Les uns se couchent et les aultres s'assirent :
Aultres au boys tout de gré se perdirent....
Je n'en dis plus : d'Adam sommes et d'Eue :
Se ce n'est tout, qui vouldra si acheue.

Or ça, mon livre, *si vis baptisari,*
Si dy *volo*, et on te nommera.
Quo nomine vis ergo vocari?
Il est muet : ià mot n'en sonnera.
Au fort, alés qui le decidera !
Sans tant tenir tant de chiens aux abois,
Vela son nom : c'est le Bancquet du Boys.

ET HO.

ACADÉMIE DES BIBLIOPHILES.

MEMBRES FONDATEURS

MM. Paul CHÉRON, de la Bibliothèque impériale ;
Jules COUSIN, de la Bibliothèque de l'Arsenal ;
Louis LACOUR, de la Bibliothèque Sainte-Geneviève ;
Lorédan LARCHEY, de la Bibliothèque Mazarine ;
Anatole de MONTAIGLON, Secrétaire de l'École des Chartes,
ancien bibliothécaire à l'Arsenal.

Publications de la Compagnie.

1. DE LA BIBLIOMANIE, par Bollioud-Mermet, de l'Académie de Lyon.
 2. LETTRES A CÉSAR, par Salluste, traduction nouvelle par M. Victor Develay.
 3. LA SEIZIESME JOYE DE MARIAGE, publiée pour la première fois.
 4. LE TESTAMENT POLITIQUE DU DUC CHARLES DE LORRAINE, publié avec une étude bibliographique par M. Anatole de Montaiglon.
 5. LES BAISERS DE JEAN SECOND, traduction nouvelle par M. Victor Develay.
 6. LA SEMONCE DES COQUUS DE PARIS EN MAY 1535, publiée, d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Soissons, par M. Anatole de Montaiglon.
 7. LES NOMS DES CURIEUX DE PARIS, avec leur adresse et la qualité de leur curiosité. 1673. Publication de Louis Lacour.
 8. LES DEUX TESTAMENTS DE VILLON, suivis du Bancquet du Boys; nouveaux textes, publiés d'après un manuscrit inconnu jusqu'à ce jour, et précédés d'une notice critique, par P. L. Jacob, bibliophile.
-

Les Statuts de l'Académie des Bibliophiles se distribuent gratuitement en sa librairie, 10, rue de la Bourse.

Imprimé nouvellement

A PARIS, PAR D. JOUAUST

pour l'Académie des Bibliophiles

et achevé en M DCCC LXVI

le douzième jour

de décembre

59605145

2085 / 207
C 330
No
authon

LES DEUX TESTA-
MENTS DE VILLON, SUI-
VIS DU BANCQUET DU BOYS.
Nouveaux textes.

24

Publiés par P. L. Jacob, bibliophile.



PARIS

ACADÉMIE DES BIBLIOPHILES

Décembre 1866

NS. 90 A. 7

LES DEUX TESTA-
MENTS DE VILTON, SUI-
VIS DU BANCOURT DU ROYS.
Nouveaux textes.

Publiés par P. L. Jacob, bibliophile.

Imprimé par

A PARIS, CHEZ M. JOUAUST

pour l'Académie des Bibliophiles

1868



PARIS

ACADEMIE DES BIBLIOPHILES

Decembre 1868

Ms. 90 A. 7

5045145







